



groupe diwan



Document d'information - *Offering circular*
Relatif au transfert de la totalité des actions
de la société Groupe Diwan sur Alternex

Invest *Securities*

www.invest-securities.com

Listing sponsor



Conseil

Des exemplaires du présent Document d'information sont disponibles sans frais auprès de Groupe DIWAN,
6 bis rue Joannès Carret 69009 Lyon, ainsi que sur les sites Internet de Groupe DIWAN
(<http://www.diwan.fr>) et d'Euronext Paris (<http://www.euronext.com>)



Message des dirigeants

Chère Madame, cher Monsieur,

2004 et 2005 sont des années importantes pour notre société sur le plan industriel et boursier. Sur le plan industriel, nous avons parfaitement respecté notre plan d'orientation stratégique, tel que présenté fin 2003 aux actionnaires, qui prévoyait de céder nos activités d'éditions de logiciel et de distribution, pour nous renforcer considérablement sur un seul métier, celui de l'intégration de services, plus rentable et plus lisible.

C'est désormais chose faite, avec le rachat de la société Dynetcom en février 2005, qui vient renforcer notre spécialisation en sécurité, par des compétences reconnues en administration d'infrastructures et en mise en œuvre de solutions de ToiP. Avec un chiffre d'affaire prévu de 34 M€ et 170 collaborateurs, notre société est maintenant un acteur incontournable du management des infrastructures convergentes sécurisées.

Sur le plan boursier, dans la mesure où cette mutation s'est effectuée au prix d'un endettement tout à fait raisonnable et quasiment sans dilution pour l'actionnaire, le titre s'est apprécié de quelques 320 % (au 30 juin 2005) reflétant ainsi la confiance du marché accordée à notre positionnement et à notre respect des engagements pris.

Au delà d'un business model apprécié, nos résultats du 1^{er} semestre 2005, que vous trouverez ci-après à l'occasion de notre demande de transfert sur Alternext, et faisant suite à la nette amélioration de notre résultat courant en 2004, témoignent de l'efficacité de notre positionnement et de l'efficacité dont ont fait preuve nos dirigeants et nos équipes pour franchir ce nouveau cap.

Nous nous attacherons à poursuivre cette croissance de chiffre et de résultat et à respecter, dans la transparence qui nous caractérise aussi, nos objectifs 2005 et 2006.

Notre transfert sur ce nouveau marché qu'est Alternext témoigne aussi de notre volonté d'évolution boursière et de nos ambitions, dans le respect des intérêts de nos collaborateurs et de nos actionnaires.

Daniel Derderian
Président



Sommaire

CHAPITRE 1	RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	6
1.1	Responsable du prospectus simplifié	6
1.2	Attestation du responsable de l'Offering Circular	6
1.3	Responsables du contrôle des comptes	6
1.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	6
1.3.2	Commissaires aux comptes suppléants	7
1.3.3	Attestation des personnes responsables des comptes	7
1.4	Attestation du Listing Sponsor	8
CHAPITRE 2	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION	9
CHAPITRE 3	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	12
3.1	Renseignements concernant la société	12
3.1.1	Dénomination sociale	12
3.1.2	Date de création	12
3.1.3	Siège social	12
3.1.4	Durée de vie	12
3.1.5	Forme juridique	12
3.1.6	Registre du commerce et des sociétés	12
3.1.7	Code APE	12
3.1.8	Exercice social	12
3.1.9	Objet social (article 2 des statuts)	12
3.1.10	Affectation et répartition des bénéfices (article 35 des statuts)	13
3.1.11	Nature des assemblées générales (articles 24 des statuts)	13
3.1.12	Convocation et réunion des assemblées générales (articles 25 des statuts)	14
3.1.13	Quorum - Vote (articles 29 des statuts)	15
3.1.14	Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)	15
3.1.15	Clause transitoire relative aux personnes acquérant un bloc de titres leur conférant la majorité du capital ou des droits de vote	16
3.1.16	Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)	16
3.1.17	Forme des actions (article 10 des statuts)	17
3.2	Renseignements concernant le capital	17
3.2.1	Montant du capital social	17
3.2.2	Capital autorisé	17
3.2.3	Capital potentiel	17
3.2.4	Répartition du capital au 30.06.2005	18
3.2.5	Evolution du capital de GROUPE DIWAN depuis sa création	18
3.3	Distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices	18
3.4	Pacte d'actionnaires	18

3.5	Nantissement	19
3.5.1	Nantissement des actions	19
3.5.2	Nantissement des actifs	19
3.6	Marché des titres de la société	19
CHAPITRE 4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE GROUPE DIWAN .		21
4.1	Historique	21
4.2	Chiffres clés	24
4.3	Activité	25
4.4	Organisation et Ressources humaines	27
4.4.1	Organigramme	27
4.4.2	Les services	28
4.5	Processus qualité	28
4.6	Clientèle	29
4.7	Partenaires technologiques	31
4.8	Concurrence	31
4.9	Locaux et investissements	32
4.10	Marques et brevets	32
4.11	Faits exceptionnels et litiges	32
4.12	Facteurs de risques	33
4.12.1	Risques de liquidité et de taux	33
4.12.2	Risques liés aux incorporels	35
4.12.3	Risques de changes	35
4.12.4	Risques liés à l'activité	35
4.12.5	Risques liés à l'environnement social de l'activité du Groupe	35
4.12.6	Risques clients	35
4.12.7	Risques liés aux évolutions technologiques	36
4.12.8	Risques liés aux personnes clés	36
4.12.9	Risques réglementaires	36
4.12.10	Risque de dépendance à l'égard des sous-traitants	36
4.12.11	Risque lié à la propriété intellectuelle	37
4.12.12	Risque Fournisseurs	37
4.12.13	Risque Assurances	37
4.12.14	Risques Juridiques	37
4.12.15	Risque sur actions	37
CHAPITRE 5 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS		38
5.1	Comptes Consolidés au 30/06/2005	38
5.1.1	Bilan Consolidé	39
5.1.2	Compte de résultat consolidé	41
5.2	Comptes Consolidés au 31/12/2004	42
5.2.1	Rapport des Commissaires aux Comptes	43
5.2.2	Bilan Consolidé	45
5.2.3	Compte de résultat consolidé	47
5.2.4	Tableau des flux de trésorerie consolidé	48
5.2.5	Annexes aux comptes consolidés	49
5.3	Comptes Sociaux au 31/12/2004	64
5.3.1	Rapport Général des Commissaires aux Comptes	65
5.3.2	Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	66

5.3.3	Bilan	69
5.3.4	Compte de résultat	71
5.3.5	Annexes aux Comptes sociaux	72
5.3.6	Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par Groupe Diwan et ses filiales.....	81
CHAPITRE 6	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE	82
6.1	Organes d'administration et de direction	82
6.1.1	Composition du Conseil d'Administration	82
6.1.2	Fonctionnement du Conseil d'administration (articles 15 à 19 des statuts)	82
6.1.3	Direction Générale (article 20 des statuts)	86
6.1.4	Rémunération des administrateurs, du président, du directeur générale, des directeurs généraux délégués et des mandataires du conseil d'administration (article 21 des statuts)	87
6.1.5	Comités	88
6.2	Intérêts des dirigeants.....	88
6.2.1	Rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs et indirects, perçus pour chaque mandataire social dans le groupe et hors du Groupe.....	88
6.2.2	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE).....	88
6.2.3	Opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec les sociétés ayant des dirigeants en commun	88
6.2.4	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	88
6.2.5	Actifs de la société Groupe DIWAN appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.....	88
6.2.6	Conventions conclues avec les membres des organes d'administration et de direction et de surveillance	88
6.2.7	Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur	89
6.3	Intéressement du personnel	89
6.4	Procédures de contrôle interne	89
6.4.1	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne .	89
	Engagement des dépenses	94
6.4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne	96
6.5	Commissariat aux comptes.....	97
6.5.1	Commissaires aux comptes titulaires	97
6.5.2	Commissaires aux comptes suppléants	97
CHAPITRE 7	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	98
7.1	Evolution récente.....	98
7.2	Perspectives.....	98

1.1 Responsable du prospectus simplifié

Monsieur Daniel DERDERIAN, Président Directeur Général

GROUPE DIWAN
6 Bis, rue Joannès Carret
69009 Lyon

Téléphone : 04 72 53 78 71
Télécopie : 04 72 53 78 70
e-mail : d.derderian@diwan.fr
Site web : <http://www.diwan.fr>

1.2 Attestation du responsable de l'Offering Circular

" A ma connaissance, les données du présent prospectus simplifié sont conformes à la réalité. Il comprend toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur, ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Fait à Lyon, le 28 juillet 2005

Daniel DERDERIAN
Président du Conseil d'Administration

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

PRICE WATERHOUSE - COOPERS, représentée par Monsieur Jean-François AUBRY
20, rue Garibaldi, 69006 Lyon

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 13 octobre 1995 et renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2002 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007.

Monsieur Christian PONCHON

55, Avenue Galline, 69100 Villeurbanne

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 17/01/2000 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2005.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants**Monsieur Philippe BAILLY**

20, rue Garibaldi, 69006, Lyon

Nommé lors de l'Assemblée Générale des 17/01/2000 et renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2002 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007.

Monsieur Didier DUROZOY

15, quai du Commerce, 69009 Lyon

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 17/01/2000 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2005.

1.3.3 Attestation des personnes responsables des comptes

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes du Groupe DIWAN, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés de Groupe DIWAN relatifs à la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005.

Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du Président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005 écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Lyon, le 22 juillet 2005

Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Lyon et Versailles

Christian Ponchon

PricewaterhouseCoopers Entreprise
Jean-François Aubry

1.4 Attestation du Listing Sponsor

Invest Securities confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur Alternext de Groupe DIWAN, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par Groupe DIWAN ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de Groupe DIWAN, conformément au schéma type d'Alternext.

Invest Securities atteste conformément aux règles d'Alternext que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du Document d'information aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par Groupe DIWAN à Invest Securities, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de Invest Securities d'acquérir et/ou céder des titres de Groupe DIWAN, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par Groupe DIWAN et/ou ses commissaires aux comptes.

Paris, le 18 septembre 2005,

Le Listing Sponsor

INVEST SECURITIES

Société

Dénomination sociale	Groupe DIWAN
Libellé des actions :	DIWAN
Secteur d'activité	Services informatique
Nationalité de la société	française
Code NAF :	516G
Code ISIN :	FR 0000075244

Actions dont l'admission sur Alternext est demandée

La totalité des actions composant le capital de Groupe DIWAN à la date du présent Document d'information soit 933 691 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, de valeur nominale égale à 1 euro.

Structure de l'Opération

Les dirigeants et actionnaires de Groupe Diwan ont sollicité d'Euronext le transfert de la cotation de Groupe Diwan, du marché libre sur lequel ils sont inscrits depuis le 22 mars 2000, au marché Alternext.

La raison de cette demande de transfert est essentiellement liée à la stratégie d'entreprise qui consiste à se développer aussi par croissance externe, afin d'atteindre au plus tard en 2006 la taille critique d'environ 50 M€ de CA.

Pour ce faire, les actionnaires de Groupe Diwan regardent activement quelques dossiers de qualité.

Au cas où la taille du, ou des, dossiers nécessiteraient de devoir payer une partie de l'acquisition en titres, il leur a semblé, au vu des discussions entamées, qu'une cotation sur Alternext serait mieux valorisée aux yeux des cédants.

De même s'il était nécessaire de recourir à une augmentation de capital, le fait d'être d'ores et déjà cotés sur Alternext, faciliterait et accélérerait l'opération. Or dans les opérations de croissance externe, chacun sait que la rapidité d'exécution peut primer.

Forme :	nominative ou au porteur, au choix des actionnaires
Date de jouissance :	1er janvier 2005

Calendrier indicatif de l'opération

20 Septembre 2005 - Première cotation des actions sur ALTERNEXT

Contact investisseurs :

Monsieur Daniel DERDERIAN
Président
Tél : 04 72 53 78 71
Télécopie : 04 72 53 78 70
E-mail : d.derderian@diwan.fr
6 bis, rue Joannès Carret
69009 Lyon

Service des titres et service financier

NATEXIS BANQUE POPULAIRES,
10-12 avenue Winston-Churchill
94677 Charenton-Le-Pont Cedex

Dispositions transitoires spécifiques à Alternext

Dans l'attente de la transposition de la Directive Européenne « Appel Public à l'Epargne » en droit français, toute personne acquérant, seule ou de concert, un bloc de titres lui conférant la majorité des droits de vote ou du capital, doit s'engager préalablement à l'acquisition du bloc de contrôle à mettre en œuvre une garantie de cours pendant au moins 10 jours de bourse.

- Engagement d'actionnaire

Conformément aux dispositions d'Alternext, Messieurs DERDERIAN et VOISIN se sont engagés à ne céder de bloc de titres conduisant à l'acquisition, par des cessionnaires, agissant seuls ou de concert, de la majorité des droits de vote ou du capital qu'à la condition que lesdits cessionnaires prennent l'engagement de mettre en œuvre une garantie de cours.

- Clause statutaire transitoire

Les statuts de Groupe DIWAN prévoient que « Les actionnaires s'engagent à respecter et faire respecter le présent article qui sera caduc au jour d'entrée en vigueur des dispositions légales instituant une garantie de cours applicable aux sociétés inscrites sur Alternext. Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du code de commerce, qui acquiert ou est convenu d'acquérir un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'elle détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la société, est tenu de déposer un projet de garantie de cours.

L'acquéreur devra s'engager à se porter acquéreur sur le marché, pendant une durée de dix jours de négociation minimum, de tous les titres présentés à la vente au prix auquel la cession des titres a été ou doit être réalisée. Et seulement à ce cours ou à ce prix. »

Forme et mode d'inscription en compte des actions

Conformément aux dispositions de l'article L.211-4 du Code monétaire et financier, les droits des titulaires des actions de la Société sont représentés par une inscription à leur nom :

- chez l'intermédiaire habilité de leur choix pour les titres au porteur,
- auprès de la Société ou d'un mandataire de celle-ci pour les titres inscrits sous la forme nominative pure, ou, s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix et auprès de la Société ou d'un mandataire de celle-ci pour les titres inscrits sous la forme nominative administrée.

En outre, les statuts prévoient que « les actions sont inscrites au nominatif ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central, le nom, ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenues par chacun d'eux, et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés ».

3.1 Renseignements concernant la société

3.1.1 Dénomination sociale

GROUPE DIWAN

3.1.2 Date de création

08/11/1995: immatriculation du GROUPE DIWAN au R.C.S. de Lyon sous la dénomination Unidirect France et constitution du GROUPE DIWAN pour réunir les différentes structures en juillet 1999.

3.1.3 Siège social

6 bis, rue Joannès Carret, 69009 Lyon

3.1.4 Durée de vie

La durée de la société est fixée à cinquante (50) années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation (article 5 des statuts). La société expirera donc le 8 novembre 2045.

3.1.5 Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration au capital de 933 691 euros.

3.1.6 Registre du commerce et des sociétés

402 772 933 RCS LYON

3.1.7 Code APE

516 G

3.1.8 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre.

3.1.9 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays : la distribution de produits et services informatiques.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

3.1.10 Affectation et répartition des bénéfices (article 35 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Après le prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative, ordinaire ou extraordinaire, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau et inscrites sur un compte spécial, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

3.1.11 Nature des assemblées générales (articles 24 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

3.1.12 Convocation et réunion des assemblées générales (articles 25 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration soit par le ou les Commissaires aux Comptes en cas d'urgence, soit par toute personne habilitée à cet effet, et conformément à la loi.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires. La nature de ces moyens techniques et les conditions d'application seront fixées par Décret.

Trente jours avant toute assemblée générale, il est publié au BALO un avis de réunion. Les assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social. Cette insertion est répétée dans le BALO.

L'insertion dans un journal d'annonces légales peut être remplacée par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire si toutes les actions sont nominatives.

Les titulaires d'actions depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, si ce mode est utilisé, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Le délai entre la date, soit de l'insertion contenant l'avis de convocation, soit de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation reproduisent la date et l'ordre du jour de la première Assemblée.

Chaque avis et/ou lettre de convocation doit contenir les mentions prescrites par la loi. En cas de vote par correspondance, il sera possible d'envoyer la procuration et le formulaire de vote par correspondance sur un document unique.

3.1.13 Quorum - Vote (articles 29 des statuts)

1) Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées Spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées de droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée ou dans tout autres conditions et délais fixés par décret.

2) Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

3) Les votes s'expriment soit à main levée, soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue aux présents statuts et les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée, tel que prévu à l'article 12.

3.1.14 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Chaque action privilégiée dites de catégorie « P » donne droit, au titre de chaque exercice social et pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2004, à un dividende prioritaire - avant toute autre affectation - et cumulatif, si le résultat distribuable le permet, égal à 12% de sa valeur nominale augmentée de la prime d'émission qui y est attachée étant précisé que la Société mettra en paiement ledit dividende prioritaire dans la limite de 75% du bénéfice distribuable de l'exercice concerné. Dans ce dernier cas, la partie non versée du dividende prioritaire due aux actions de catégorie « P », si elle existe, sera prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable des exercices suivants conformément à ce qui est indiqué ci-dessous.

Si le bénéfice distribuable d'un exercice, au sens de l'article L.232-11 du Code de commerce, est insuffisant pour le service de la totalité du dividende prioritaire dû au titre de cet exercice aux actions « p », la partie non versée de ce dividende prioritaire sera prélevée en priorité sur le bénéfice distribuable des six (6) exercices suivants. Toutefois la masse totale des dividendes prioritaires versés aux actions privilégiées, y compris ceux du au titre d'exercices antérieurs et reportés, ne pourra pas excéder 80 % du bénéfice distribuable.

Aucune modification de la répartition statutaire des bénéfices ne pourra être décidée sans l'accord préalable des titulaires d'actions « P ».

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, les actions attribuées en vertu des droits attachés aux actions "P" seront elles-mêmes des actions « P » avec tous les droits privilégiés y attachés.

Le privilège de ces actions s'éteindra au jour de la première cotation des actions émises par l'émetteur sur un marché réglementé ou lors de la cession partielle des titres détenus par les détenteurs d'obligations remboursables en actions.

En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites. le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation. de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

3.1.15 Clause transitoire relative aux personnes acquérant un bloc de titres leur conférant la majorité du capital ou des droits de vote

Les actionnaires s'engagent à respecter et faire respecter le présent article qui sera caduc au jour d'entrée en vigueur des dispositions légales instituant une garantie de cours applicable aux sociétés inscrites sur Alternext. Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du code de commerce, qui acquiert ou est convenu d'acquérir un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'elle détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la société, est tenu de déposer un projet de garantie de cours.

L'acquéreur devra s'engager à se porter acquéreur sur le marché, pendant une durée de dix jours de négociation minimum, de tous les titres présentés à la vente au prix auquel la cession des titres a été ou doit être réalisée. Et seulement à ce cours ou à ce prix

3.1.16 Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)

1) La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les registres et comptes tenus à cet effet au siège social. La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la société, par ordre de mouvement signé du cédant ou de son mandataire et transcrit sur registre paraphé et coté dit "registre des mouvements de titres".

La société est tenue de procéder à cette transcription le jour même de la réception de l'ordre de mouvement. En outre, elle peut exiger que la signature des parties soit certifiée par un officier public ou le maire de leur domicile, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

La transmission d'actions, à titre gratuit ou en suite de décès, s'opère également par un ordre de mouvement transcrit sur le registre des mouvements sur justification de la mutation dans les conditions légales.

Les frais de transfert sont à la charge des cessionnaires sauf convention contraire entre cédant et cessionnaire.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

La société tient à jour, au moins semestriellement, la liste des personnes titulaires d'actions avec indication du domicile déclaré par chacune d'elles.

2) Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation définitive de celle-ci

3) La cession d'actions est libre.

4) En cas d'augmentation de capital par émission d'actions en numéraire, la cession des droits de souscription est libre.

5) La cession de droit à attribution d'actions gratuites, en cas d'incorporation au capital de bénéfices, réserves, provisions ou primes d'émission ou de fusion, est assimilée à la cession des actions gratuites elles-mêmes et ne donne pas lieu à agrément.

3.1.17 Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

A la demande de l'actionnaire, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la société.

3.2 Renseignements concernant le capital

3.2.1 Montant du capital social

Le capital social est à ce jour de 933 691 euros divisé en 933 691 actions au nominal de 1 euro chacune, dont 856 141 actions ordinaires et 77 550 de catégorie P, à dividende prioritaire, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 3.1.14.

3.2.2 Capital autorisé

Néant.

3.2.3 Capital potentiel

Néant.

3.2.4 Répartition du capital au 30.06.2005

Actionnaires	Nb actions	% capital	Nb DDV	% DDV
V ET D (1)	227 807	24,40%	227 807	24,40%
JEAN-MICHEL VOISIN	156 036	16,71%	156 036	16,71%
DANIEL DERDERIAN	152 842	16,37%	152 842	16,37%
FCPR SOGECAP DEVELOPPEMENT (2)	77 550	8,31%	77 550	8,31%
PUBLIC	319 456	34,21%	319 456	34,21%
TOTAL	933 691	100%	933 691	100%

- (1) V & D est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €. Le siège social est 4, rue du Four à Chaux, 69 009 Lyon. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous 411 222 680 RCS LYON. Son objet est la vente et la location de produits informatiques, la vente de services aux entreprises holding. Les associés se partagent 500 parts de 16 € : Monsieur Daniel DERDERIAN (250 parts) et Monsieur Jean-Michel VOISIN (250 parts).
- (2) Actions de catégorie P, à dividende prioritaire, dont les droits sont décrits au paragraphe 3.1.14.

3.2.5 Evolution du capital de GROUPE DIWAN depuis sa création

DATES	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Nominal par action	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
12.10.95	Constitution	0	100 FF	0	2 500	2 500	250 000 FF
28.08.97	Augmentation de capital par incorporation de réserves et compte courant d'associé	550 000 FF	100 FF	0	5 500	8 000	800 000 FF
12.05.98	Augmentation de capital par incorporation de compte courant d'associé	300 000 FF	100 FF	0	3 000	11 000	1 100 000 FF
07.02.00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	194 100 FF	100 FF	3 306 900 FF	1 941	12 941	1 294 100 FF
07.02.00	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission	3 297 599 FF	354,82 FF	0	0	12 941	4 591 699 FF
07.02.00	Conversion du capital en euros	0	1 Euro	0	687 059	700 000	700 000 Euros
29.05.02	Remboursement de l'emprunt obligataire en action	177 264	1	2 719 672	177 264	877 264	877 264
29.03.05	Incorporation de compte courant d'associés	56 427	1	443 573	56 427	933 691	933 691

3.3 Distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

Sans objet.

3.4 Pacte d'actionnaires

Pacte existant entre FCPR Sogecap Développement et Messieurs Derderian Daniel et Voisin Jean Michel.

3.5 Nantissement

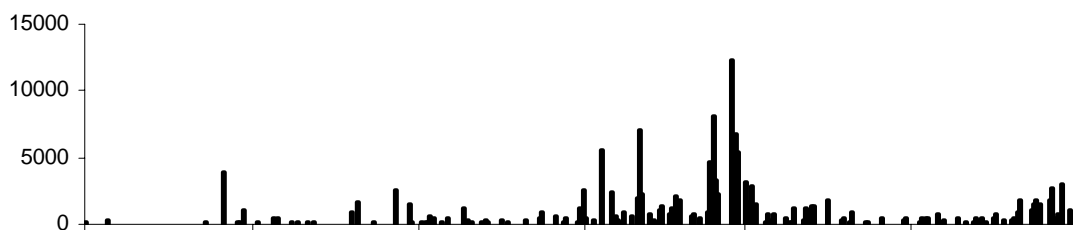
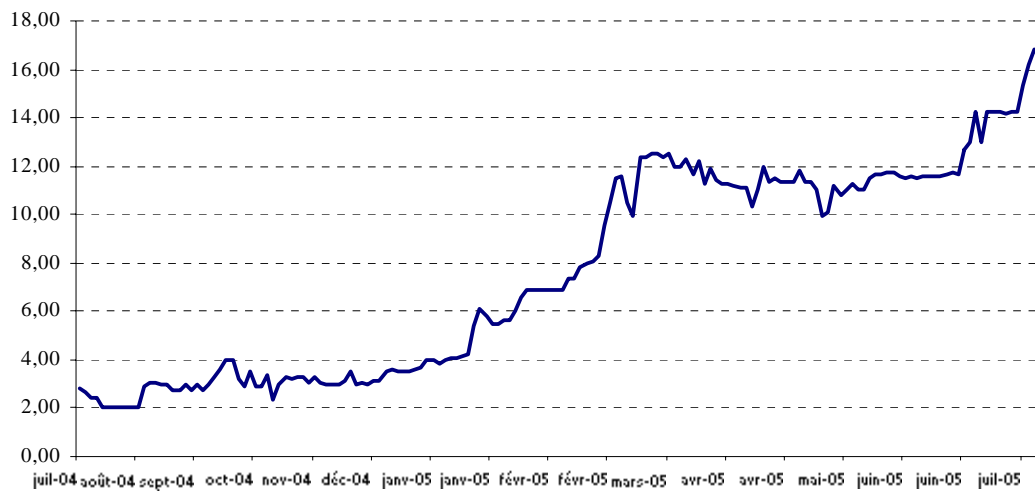
3.5.1 Nantissement des actions

Nantissement de 10 242 titres Unidirect et de la totalité des titres Dynetcom Holding

3.5.2 Nantissement des actifs

Nantissement du Fonds de Commerce au profit de la Lyonnaise de banque et de la Société Générale

3.6 Marché des titres de la société



(source : Euronext)

Evolution mensuelle du cours de l'action Groupe Diwan

Mois	+ haut	Date	+ bas	Date	Volume	Dernier
juil-04	2,78	14/07/2004	2,40	28/07/2004	445	2,40
août-04	2,06	27/08/2004	2,00	02/08/2004	242	2,00
sept-04	3,05	07/09/2004	2,70	14/09/2004	6 548	3,00
oct-04	3,99	06/10/2004	2,87	22/10/2004	2 916	3,40
nov-04	3,50	30/11/2004	2,31	05/11/2004	7 512	3,50
déc-04	3,67	29/12/2004	3,01	02/12/2004	2 840	3,67
janv-05	6,08	24/01/2005	4,00	03/01/2005	16 197	5,65
févr-05	10,50	28/02/2005	6,00	02/02/2005	24 523	10,50
mars-05	12,50	14/03/2005	9,90	04/03/2005	55 926	11,26
avr-05	12,00	13/04/2005	10,30	07/04/2005	9 958	11,01
mai-05	11,76	31/05/2005	9,92	02/05/2005	4 219	11,76
juin-05	14,25	23/06/2005	11,50	07/06/2005	12 354	14,25
juil-05						
août-05						

Source Euronext

Groupe Diwan est un acteur majeur dans la sécurité et le management des infrastructures systèmes, réseaux et Telecom.

Son métier est de conseiller, aider et accompagner ses clients dans le management et la sécurisation de leurs infrastructures (Wi-Fi, LAN/WAN, ToIP), et systèmes.

Groupe Diwan est un **intégrateur**, c'est-à-dire une entreprise de services qui livre aux clients (grandes entreprises et PME) une solution à leur problématique, solution composée de la vente et de la mise en œuvre des composantes de leur infrastructure informatique, ainsi que la mise en œuvre, le conseil préalable et l'accompagnement dans l'exploitation si nécessaire.

La répartition produits/services dans le chiffre d'affaire d'un intégrateur est d'environ 50/50.

4.1 Historique

Daniel DERDERIAN et **Jean-Michel VOISIN** créent, en novembre 1995, la première société de ce qui allait devenir le **Groupe Diwan** : Unidirect SA. Leur volonté était de faciliter l'accès pour leurs clients aux technologies logicielles de pointe : UNIX et les technologies clients/serveurs.

1996 – 1998 Les premières conquêtes de parts de marché

Dès l'origine, le **Groupe Diwan** a su instaurer une confiance durable auprès de ses clients lors de la transition de terminaux vers des systèmes PC. C'est grâce à cette migration réussie qu'environ 2000 clients grands comptes et grosses PME ont décidé de s'attacher les services du **Groupe Diwan**. Aujourd'hui, 92% des sociétés du CAC 40 sont clientes du **Groupe Diwan**.

Ce positionnement leur permet aujourd'hui d'être en contact avec les départements qui, aujourd'hui encore, gèrent le cœur des systèmes d'information des entreprises.

Les signatures

1996, Contrat de grossiste avec Hummingbird (Leader mondial de l'émulation X) et Netmanage.

1997, Partenariats avec SCO, Netscape, VSI.

Les créations

1996, Création de l'agence de Paris.

1997, Création de Varcity, dédiée à l'accompagnement des revendeurs.

1998, Ouverture de l'agence de Toulouse.

1998 – 2000 Une croissance accélérée et un positionnement réussi dans le e-business.

La légitimité acquise dans les années 96/97 en tant que spécialiste de la mise en place de solutions de connectivité a naturellement permis au **Groupe Diwan** de se positionner comme prestataire de choix lors des apparitions des premières problématiques de messagerie et de connections à Internet en 1998 et 1999. Cette webisation (ouverture de toutes les composantes informatiques vers le réseau IP) des systèmes d'informations des entreprises a aussi entraîné une sensibilité accrue de leur sécurisation. Le **Groupe Diwan** a anticipé la demande croissante des entreprises en matière de protection informatique en offrant, via sa société Calyx DataControl, une réponse globale et pointue.

Les créations

1999, Création du Groupe Diwan, holding destinée à fédérer les activités des différentes composantes du groupe.

Les prises de participations et rachats

1999, Prise de participation dans Cybex SA, web agency spécialisée dans le développement et le déploiement d'applications Internet-Extranet sécurisées.

1999, Entrée d'**Initiative et Finances**, groupe Natexis, au capital pour accompagner la stratégie de croissance externe.

1999, Rachat de la société ADE, distributeur exclusif de l'éditeur WRQ, réalisant 60 MF de CA.

Le CA de Groupe Diwan dépasse 15 M€.

2000 – 2003 La légitimité acquise dans les solutions d'architectures du système d'information.

Le système d'information est un outil, pas une fin en soi. C'est le constat auquel les entreprises ont abouti suite à la mise à jour régulière de leur infrastructure. Il leur fallait donc pouvoir s'adosser sur des prestataires compétents pour se délester du poids de la maintenance et du renouvellement de leur parc logiciel. **Groupe Diwan** se positionne pleinement dans cette mouvance de par son rôle de fournisseur de solutions logicielles en mode ASP ou Intranet. En déléguant l'intégration et la mise à jour de solutions collaboratives au **Groupe Diwan**, les PME voient leur accès à l'informatique facilité tandis que les grands comptes y voient une méthode efficace pour amoindrir leurs coûts d'administration et de maintenance lesquels les empêchent de se concentrer sur leur cœur de métier. Une étude d'AT Kerney confirmant qu'en 2000 la première préoccupation de 43% des dirigeants américains était l'évolution de leur système d'information, avant même la croissance, justifie la pertinence du choix d'orientation stratégique du **Groupe Diwan**, centré sur les technologies et les services environnant le système d'information..

Les rachats

2000, Rachat d'Open Seas, Intégrateur présent en France et en Angleterre, afin de renforcer l'offre service d'Unidirect, la filiale intégration de Groupe Diwan.

2001, Rachat de Captiva, société de services spécialisée dans les environnements Microsoft, dans le même but que précédemment.

2002, Rachat de Netsecure: éditeur de logiciels de sécurité, pour renforcer l'offre et la rentabilité de Calyx.

L'introduction en Bourse

2000, Introduction en Bourse du Groupe Diwan. Marché Libre de la Bourse de Paris – code Sicovam MLGDW 7524

Les créations

2002, Création de Varcity Espagne

2003, Création de Unidirect Espagne

2003 – 2004 Concentration sur un seul métier, celui d'intégrateur.

Début 2003, Groupe Diwan est présent sur trois métiers : le métier d'intégrateur (Unidirect), le métier de distributeur (Varcity) et le métier d'éditeur (Calyx-Netsecure)

Dans le but de rendre son activité plus lisible pour les actionnaires, plus rentable, et de préparer les inévitables concentrations du marché à venir, le conseil d'administration a décidé de concentrer ses ressources et son développement commercial sur le seul métier d'intégrateur.

Celui-ci permet de bâtir des barrières d'entrées plus élevées, de fournir une valeur ajoutée perçue plus forte et des chances de succès plus certaines.

Avec la cession en juin 2003 et janvier 2004 des sociétés Varcity et Caly-NetSecure, Groupe Diwan est actif désormais sur un seul métier et entend se positionner comme l'un des principaux intégrateurs français de solutions et de services du monde de la sécurité par le biais de **sa filiale Unidirect**.

2005 – Croissance active et spécialisation

Poursuite de cette stratégie de développement de ce métier d'intégrateur avec le rachat en février 2005 de la société Dynetcom.

En effet la stratégie du groupe est d'atteindre assez rapidement une taille critique, en associant croissance organique et croissance externe.

En 2005 et 2006, Groupe Diwan entend devenir un des cinq premiers acteurs français du marché et, pour cela viser un chiffre d'affaire 2006 – 2007 compris entre 45 et 50 M€, mêlant croissance organique et croissance externe.

La société a démontré par le passé sa capacité à réussir des opérations de croissance externe relatives ainsi que sa réactivité à accompagner les mutations de son marché. Ces capacités seront des atouts précieux dans la mise en œuvre de son plan de déploiement stratégique.

Le rachat de la société Dynetcom a été à cet égard une réussite et a donné une nouvelle dimension au groupe, au prix d'un endettement extrêmement raisonnable et sans dilution pour les actionnaires.

La réputation de Dynetcom dans le monde des réseaux et de la ToiP, associée à celle d'Unidirect dans le monde de la sécurité, complément indispensable, positionne Groupe Diwan dans une spirale de réussite commerciale en ligne avec ses objectifs.

4.2 Chiffres clés

Données consolidées	1999	2000	2001	2002	2003	2004	S1 2005
Effectifs	47	82	91	88	62	48	
Chiffre d'affaires En K€	15 339	17 354	20 095	23 848	17 790	12 350	16 354
Résultat d'exploitation En K€	1 059	628	245	511	- 37	513	265
Résultat Net (avant amortissement des écarts d'acquisition) En K€	544	66	- 480	131	263	- 1 565	808
Résultat Net (après amortissement des écarts d'acquisition) En K€	464	- 63	- 686	- 119	- 773	- 1 724	707

Analyse et commentaires

1. Généraux :

L'année 2004 voit se confirmer une nette amélioration de l'activité et de la rentabilité opérationnelle du groupe.

On peut noter une croissance du CA de 24 % et un résultat d'exploitation s'affichant à 4,16 % du CA, chiffres tous deux supérieurs aux prévisions.

Ces résultats intègrent les efforts de rationalisation du Groupe et en particulier la nécessaire adaptation au nouveau périmètre ;

2. Sur le périmètre

La variation de périmètre 2003-2004 provient principalement de la cession de la filiale distribution, Varcity, au 28.02.04

L'exploitation de la société Varcity durant ces deux mois ainsi que l'impact sur les comptes de la cession a été retraitée en exceptionnel dans le bilan consolidé 2004

3. Sur le résultat exceptionnel 2004

Le conseil d'administration a choisi, avec l'accord des commissaires aux comptes, de provisionner l'ensemble des survaleurs non directement liées à son activité opérationnelle ainsi que l'ensemble de titres de participation et engagements financiers liés aux sociétés sorties du périmètre de consolidation (notamment un compte courant de 1,1 M€ détenu dans son ancienne filiale d'édition) générant ainsi un résultat exceptionnel négatif de 1,98 M€, non récurrent.

4. Sur le premier semestre 2005

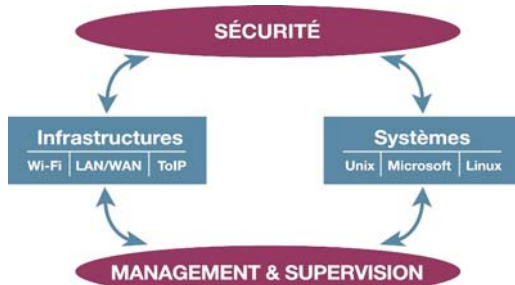
Le premier semestre a vu la confirmation du retour à la profitabilité nette, ainsi qu'une croissance de 36 % du CA (à périmètre comparable intégrant la société Dynetcom consolidée depuis le 1^{er} février 2005)

Cette croissance, et ce résultat, sont liés à la dynamique commerciale générée par le rapprochement des deux sociétés opérationnelles, Dynetcom et Unidirect, ainsi que par la bonne croissance de notre activité services.

Ces résultats permettent de confirmer les prévisions de CA et de résultat 2005.

4.3 Activité

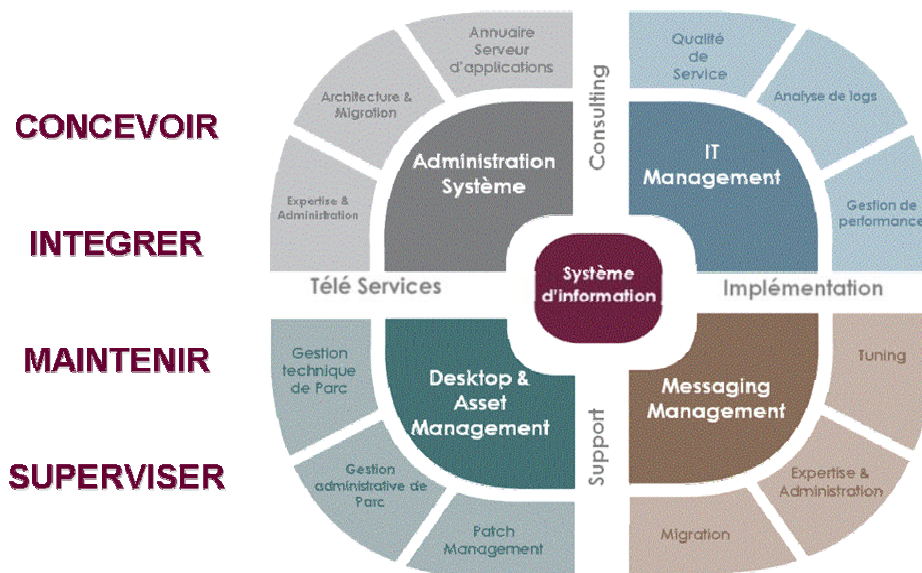
Au travers de ses deux filiales UNIDIRECT , créé en 1995, et DYNETCOM , créé en 1987 et rachetée en début d'exercice 2005, le Groupe Diwan a pour mission d'Aider ses clients à construire, administrer et sécuriser leur système d'information,



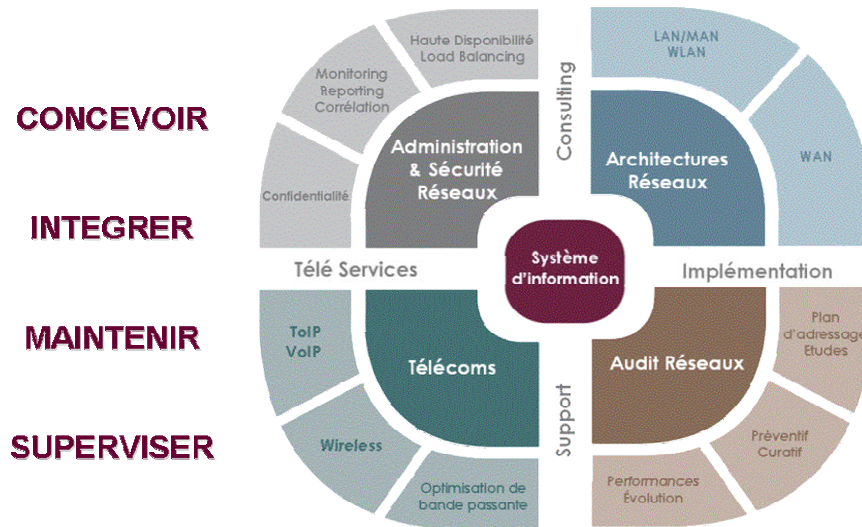
Groupe DIWAN offre à ses clients :

- Des solutions techniques innovantes
- Des services d'accompagnement tout au long de leurs projets, des phases amonts ... jusqu'aux étapes opérationnelles
- Une adaptation de la problématique organisationnelle et financière des clients

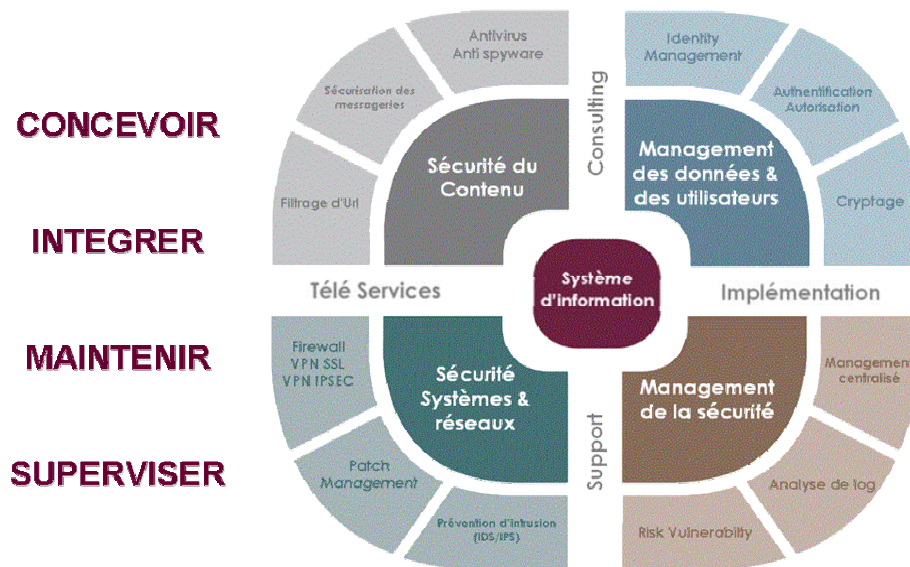
Management & Supervision



Réseaux & Télécoms



Sécurité



Pour cela, le Groupe Diwan s'appuie sur :

- De fortes compétences en systèmes, réseaux, sécurité et administration
- Un savoir-faire et des références de renom
- Une veille technologique continue
- Des partenariats forts avec les principaux constructeurs et éditeurs du marché
- Des investissements permanents dans les nouvelles technologies

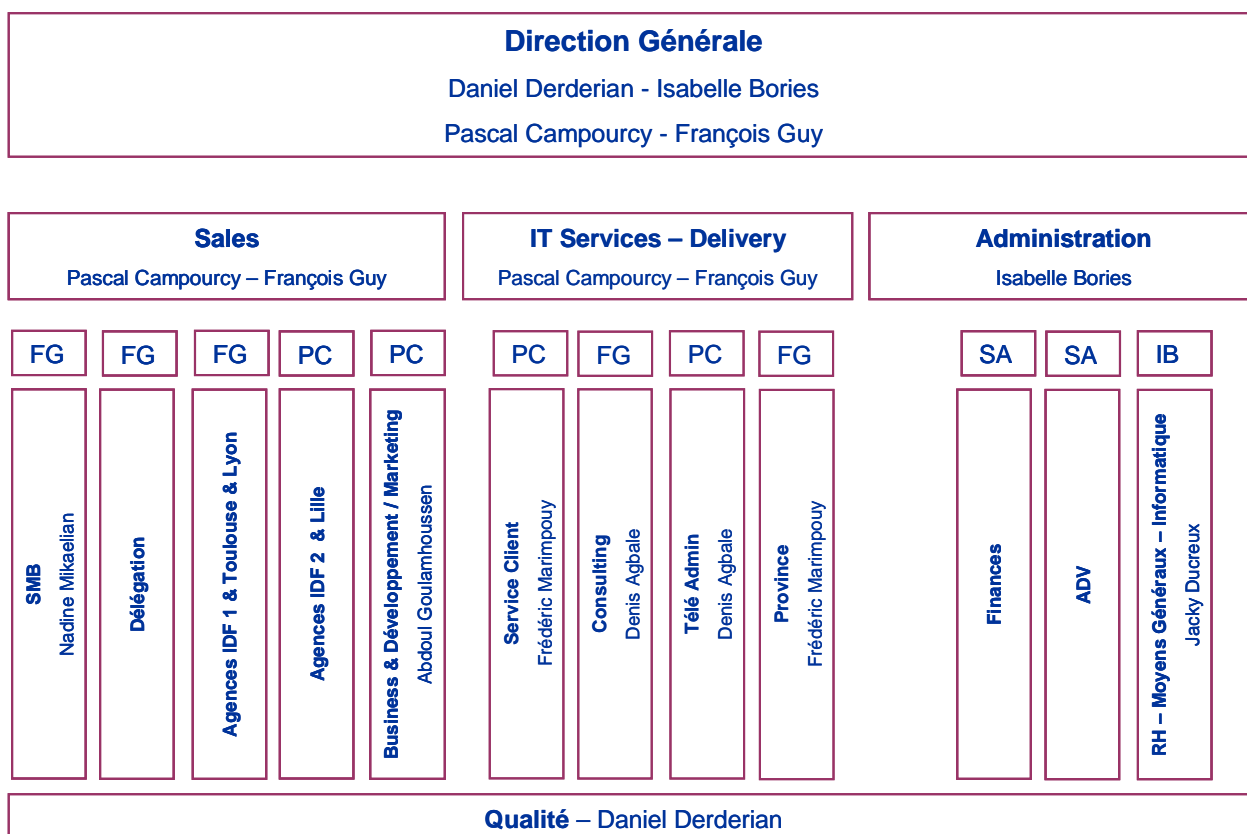
Fort de 180 collaborateurs et de 6 agences en France (Paris, Lille, Lyon, Aix en Provence, Toulouse et Bordeaux) et d'une agence en Espagne (Madrid), Groupe Diwan réalisera pour ces 1200 grands clients environ 34 millions d'euros de CA dont 43% en services au cours de l'exercice 2005.

4.4 Organisation et Ressources humaines

4.4.1 Organigramme

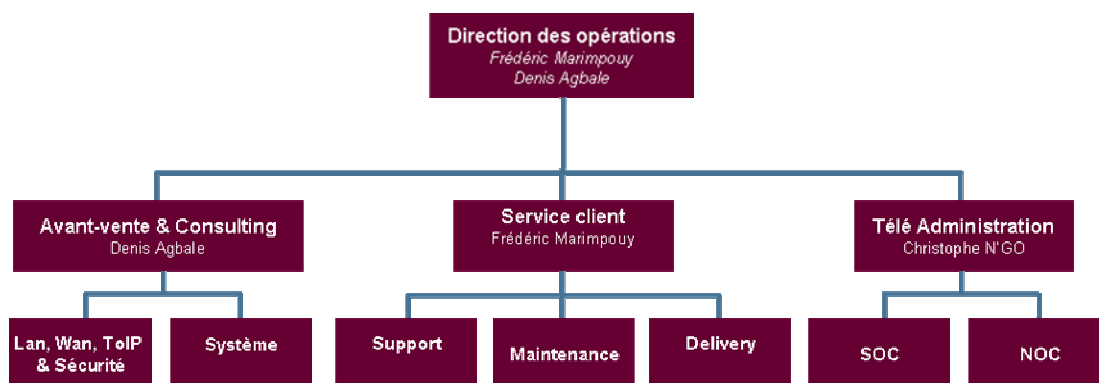
Les deux sociétés opérationnelles ont été rapprochées au 01.07.2005 et ne forment plus qu'une entité, localisée dans les mêmes locaux en région parisienne et en province.

Organigramme fonctionnel



Daniel Derderian, Pascal Campourcy, François Guy

Organigramme des services techniques



4.4.2 Les services

Direction commerciale :

Sous la supervision des deux directeur généraux, Pascal Campourcy et François Guy, l'activité commerciale forte de 24 ingénieurs commerciaux terrain et de 8 ingénieurs commerciaux sédentaires est organisée en 6 agences couvrant l'ensemble du territoire français.

Dotée de tous les outils (CRM, intranet, ERP) lui permettant de suivre son activité et de connaître finement ses clients, elle constitue une force de l'entreprise.

Direction technique :

Très proche de la direction commerciale, afin d'assurer le meilleur service aux clients possible tout en respectant la stratégie de l'entreprise, elle comprend plus de 110 ingénieurs et techniciens. Possédant bien souvent le plus haut niveau de certification possible chez les éditeurs ou constructeurs partenaires, elle bénéficie sur le marché et chez les clients d'une image de professionnalisme élevée et enviée.

Direction administrative et financière :

Sous la responsabilité d'Isabelle Bories, DG RH et Finances, elle comprend une vingtaine de collaborateurs, couvrant l'ensemble des tâches de gestion et de production qui permettent à l'entreprise d'avoir une vision assez exhaustive et en temps réel de son activité.

Ce qui permettait à Groupe Diwan, alors même que le marché libre ne l'imposait pas, de se conformer aux règles de communication et de transparence qui seront celles d'Alternext.

4.5 Processus qualité

L'ensemble du groupe DIWAN s'est engagé dans une démarche qualité permanente. Cette démarche concerne l'ensemble des entités désormais rapprochées et s'applique à la totalité des activités.

La Certification ISO 9001 est une reconnaissance sur le marché international.

Par la maîtrise des processus et leur amélioration continue, elle assure aux principaux interlocuteurs de l'entreprise :

- ⇒ Clients : écoute et satisfaction
- ⇒ Partenaires : profitabilité mutuelle
- ⇒ Collaborateurs : responsabilisation et mobilisation
- ⇒ Actionnaires : performance et rentabilité

La certification ISO 9001 a été accordée à Dynetcom en 1996 et la version 2000 (orientée satisfaction client) en 2002.

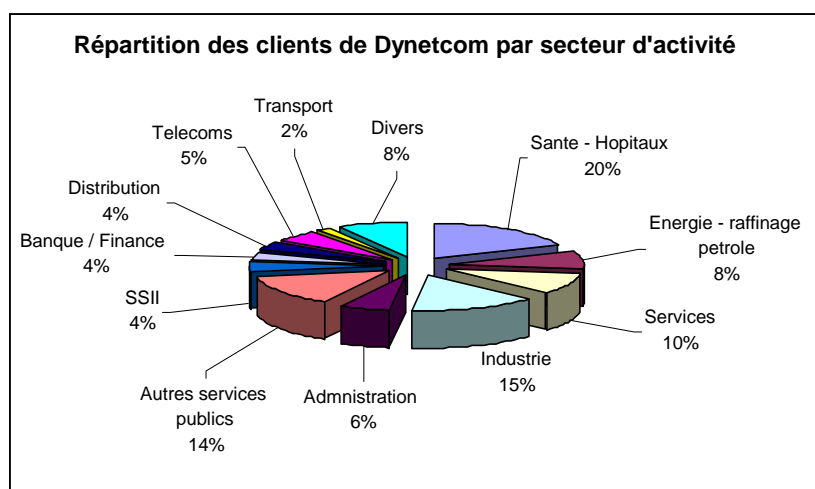
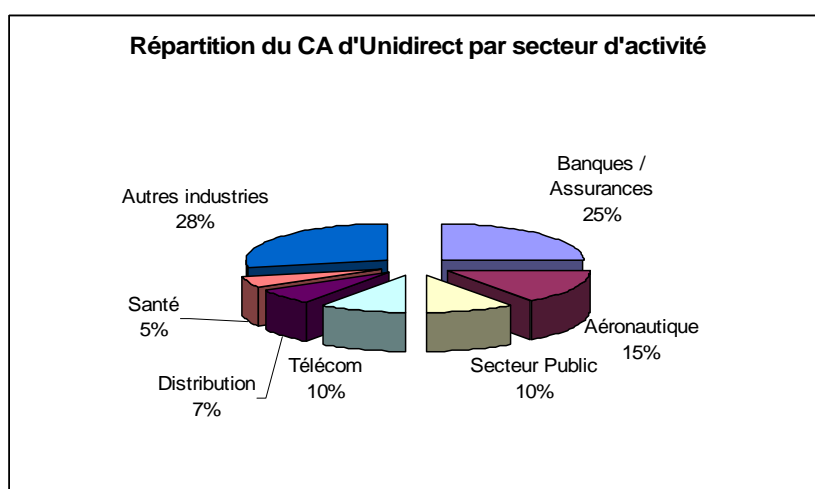
4.6 Clientèle

Groupe Diwan sert au 01.07.2005, plus de 1200 clients en France.

Ces clients sont pour l'essentiel répartis en deux catégories :

- les grands comptes : 36 % du CA (92% des entreprises composant le CAC 40 sont clients de groupe Diwan)
- les PME : 64 % du CA (dont 75 % en province)

Répartition du Chiffre d'affaires par secteur d'activité en 2004



Structure de la clientèle de Groupe DIWAN :

	2002	2003	2004 *
1er client	21 %	12 %	10 %
5 premiers clients	48 %	28 %	23 %
10 premiers clients	78 %	63 %	31 %

* : incluant les clients de Dynetcom

Quelques réalisations significatives chez les clients



- Centre d'appel IP déporté sur 10 sites (France et Étranger)
- Mise en œuvre de la QoS pour le transport des flux Voix/IP sur les infrastructures LAN et WAN
- Télé administration à distance
- Maintenance 24/24, 7/7



- Étude et présentation des solutions de téléphonie
- Rédaction du dossier de consultation
- Dépouillement et choix d'une solution
 - Gestion de projet global (Suivi du déploiement et des sociétés retenues)



Fourniture et maintenance de plateforme sécurisée d'accès au site marchand (LB)



- Audit SI et Préconisation architecture
- 30 serveurs NT/Novell/UNIX
 - Environ 30 référentiels
 - Remplacement messagerie iPlanet/SendMail

Refonte du SI : Migration et Déploiement Netware/ NT4 vers W2000 Server

- Forêt AD/30 domaines
- 30 sites distants
- 1 600 postes



- Migration et Sécurisation des 150 PC portables de la Force de Vente sous Windows XP
- Mise en œuvre Active Directory & SMS
 - Mise en œuvre technologies RIS, GPO, MSI
 - Applications LGPO & Sécurisation NSA
 - Packaging des applications métiers
 - Automatisation (reprise existant & déploiement)



Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la migration vers Active Directory 2003

- 10 domaines NT / 20 Contrôleurs NT4
- 200 serveurs NT/2000 membres
- Environnement réseau UNIX (DNS / DHCP)
- 5 sites distants (FR / LS)
- 6500 postes de travail



- Conseil sécurité (Élaboration de FEROS), étude Proxy
- Définition de guides d'architectures réseaux et de câblage
- Audit complet et Études d'architectures Administration et câblage Formations technologiques



Déploiement d'une solution de 4500 postes IP



- Solution VPN SSL
- Solution de sécurité globale d'accès (IDS/VPN/FW)



- Implémentation de la console McAfee ePolicy Orchestrator et Migration vers Viruscan 8.0i
- Dossier d'architecture
 - Scénarii de mise en place
 - Tests des procédures
 - Déploiement des sites pilotes

+ de 12 000 agents Epo



- Audit SI et Préconisation architecture
- 10 domaines NT/1 Novell
 - 30 contrôleurs NT4
 - 5 sites distants
 - 1 500 postes de travail
 - Environnement réseau UNIX/NT4

Inventaire, Télédistribution, Prise de contrôle, Patch management, Gestion de licences, OSD déploiement sous LANDesk LDMS

- 1 500 postes de travail
- 3 core serveurs dont un SQL



- Intégration de la plate-forme McAfee ePolicy Orchestrator et Migration vers Viruscan 8.0i
- Dossier d'architecture
 - Scénarii de mise en place
 - Tests des procédures
 - Déploiement sur 20 000 postes
 - Suivi et Évolution de l'architecture avec mise à niveau des versions
 - Étude de faisabilité des nouveautés et mise en œuvre.
 - 4 sites
 - + de 20 000 postes



- Infrastructure sécurité du groupe sur Paris :
 - FW, LB, AV, IDS,
 - RAS (ACS, ACE)
 - Wifi
 - Serveurs SUN
- Supervision mondiale de l'infrastructure WAN



- Infrastructure LAN
- Infrastructure de sécurité globale (FW, IDS, AV, VPN, etc.)
- Infogérance de l'ensemble



Infrastructure LAN
Data Center
Infrastructure VPN
inter sites



1ère Migration française d'envergure vers cet outil

- Migration vers Active Directory 2003
- 31 domaines NT/1 Novell
 - 200 contrôleurs NT4
 - 300 serveurs NT/2000 membres
 - 130 sites distants/
 - 3 500 postes de travail
 - Environnement réseau UNIX (DNS/DHCP)



Hôpitaux de Lyon

Inventaire, télédistribution, prise de contrôle sous LANDesk LDMS

Étude d'architecture et d'impact
8800 postes clients
100 serveurs
30 sites distants
1 serveur LANDesk
1 serveur de base de données SQL2000



- Centralisation des plate-formes McAfee ePolicy Orchestrator et Migration vers Viruscan 8.0i
- Dossier d'architecture
 - Scénarii de mise en place
 - Tests des procédures
 - Déploiement des sites pilotes

2000 sites
+ de 20 000 agents Epo

4.7 Partenaires technologiques

La stratégie de Groupe Diwan en tant qu'intégrateur n'est pas d'inventer les technologies, mais de les rendre accessibles et rentables pour ses clients.

Pour cela, seule une compréhension fine de ces technologies et un respect mutuel entre les équipes rendent les choses possibles.

Groupe Diwan possède bien souvent le plus haut niveau de certification chez la plupart de ces constructeurs et éditeurs, et représente presque toujours pour eux un partenaire incontournable.



4.8 Concurrence

Les concurrents de Groupe Diwan sont de deux types :

- les grandes sociétés de services, qui descendent du conseil pur, spécialité difficile en période de désinvestissement et qui désirent adresser les PME et donc se protéger contre les variations de marché principalement orchestré par les grands comptes.
On peut citer IGS, Syntegra-KPMG, Devoteam ...
- Les grands intégrateurs spécialisés, qui adressent tel ou tel segment de marché ou de projet
On peut citer : Telindus, Dimension Data, Arche, Arès, IB Group, Amec Spie etc ...

Pour les concurrents du premier segment, la barrière d'entrée est le coût de fonctionnement de l'entreprise et qui a un impact direct sur les tarifs proposés ainsi que la réticence de certains clients PME à confier leur problématique à une entreprise au format trop éloigné du leur.

La concurrence du deuxième type est plus ardue, la différence se fait sur le dynamisme commercial et la compétence perçue des équipes techniques. Pour Groupe Diwan, c'est particulièrement vrai sur la sécurité et la ToiP, sur lesquelles l'entreprise possède des références et une réputation du meilleur niveau.

4.9 Locaux et investissements

Liste des différents sites d'exploitation au 30/06/2005

Adresse	surface	Loyer HT	Bailleurs (1) / type bail
Lyon	640 m ²	61 580 euros	BARRIOZ / 3 6 9 ans
Guyancourt	2.260 m ²	415.351,08 euros	SNC PARC CLUB ARIANE / 3 6 9 ans
Toulouse	233 m ²	26.290,19 euros	PIERRE ECUREUIL / 3 6 9 ans
Grenoble	26 m ²	2.880 euros	3 6 9 ans
Lille	68 m ²	5.701,80 euros	3 6 9 ans

(1) Il n'existe aucun lien capitalistique entre Groupe DIWAN et les bailleurs

Les locaux sont des locaux commerciaux et opérationnels (conduite de projets).

Investissements réalisés au cours des trois dernières années

(en milliers euros)	Exercice 2004	Exercice 2003	Exercice 2002
Immobilisations incorporelles			
Autres immo incorp	3,2 K€		
Logiciels	75 K€		
Total	78,2 K€		
Immobilisations corporelles			
Installations tech, mat et outillages ind.	6,325		
Autres immobilisations corporelles	87,398		
Contrats de location financement	-		
Total	93,72 K€		
Immobilisations financières			
Titres de participations	-		
Autres immobilisations financières	10,591		
Total	10,591 K€		
Total des investissements	182,51		

4.10 Marques et brevets

Toutes les raisons sociales et les noms de domaines sont déposés auprès des organismes compétents.

4.11 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à ce jour, de fait exceptionnel ou de litige pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et de ses filiales.

4.12 Facteurs de risques

4.12.1 Risques de liquidité et de taux

Echéancier relatif à l'ensemble des engagements et dettes de la société.

Créances par échéance (au 30 juin 2005)

En Euros

NATURE	Montant Total	Montant à 1 an au plus	Montant à plus d'1 an et à 5 ans au plus	Montant à plus de 5 ans
Clients	4 628 287	4 628 287	-	-
TVA	70 875	70 875	-	-
Charges constatées d'avance	615 081	615 081	-	-
Etat, IS	110 680	110 680	-	-
Impôts différés actifs	-	-	-	-
Personnel - avances et acomptes	80 233	80 233	-	-
Fournisseurs - avoirs à recevoir	237 511	237 511	-	-
Autres	5 247 877	5 247 877	-	-
TOTAL DES CREANCES	10 990 544	10 990 544	-	-

Dettes par échéance (au 30 juin 2005)

En Euro

NATURE	Montant Total	Montant à 1 an au plus	Montant à plus 1 an et 5 au plus	Montant à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	3 951 926	635 364	3 316 562	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5 728 193	5 728 193	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 114 831	3 114 831	-	-
Dettes diverses	23 818	23 818	-	-
Produits constatés d'avance	1 179 929	1 179 929	-	-
TOTAL DES DETTES	13 998 697	10 682 135	3 316 562	-

Echéancier de la dette au 30/06/2005

DATE	BANQUE	TAUX	DUREE	GARANTIE	MONTANTS DES PRETS EN K€			Restant Du 30/06/05	MONTANT RESTANT DU en K€		
					A l'origine	Au début de l'exercice	Remboursé au 30/06/05		A - 1 an	De + 1 an à 5 ans	A + 5 ans
15/03/04	CIC	Euribor 3 mois + 1,791	20 trim	nantissement du FC	300	259	28	230	29	202	-
17/12/00	CIC	Euribor 3 mois + 1,30	60 mois		610	122	66	56	56	-	-
17/09/01	SG	6,05%	48 mois		140	19	19	-	-	-	-
13/09/02	CIC	Euribor 3 mois + 1,30	36 mois	nantissement du FC netsecure	61	16	11	5	5	-	-
13/04/04	SG	Euribor 3 mois + 1,50	20 trim	nantissement de 10242 titres uni + nantissement du FC diwan au 3ème rang	200	180	20	160	20	140	-
26/01/05	FORTIS	Euribor 12 mois + 1,90	5 Ans	nantissement des actions Dynetcom Holding	3 500	-	-	-	525	2 975	-
TOTAL					4 811	596	145	452	635	3 317	-

Risque de taux

L'impact sur les résultats de Groupe DIWAN de la variation des taux de référence Euribor 3 et 1 mois est la suivante :

Taux de référence	Variation du taux de référence	Impact de la variation de taux sur les résultats avant impôts de la société sur les exercices suivants :			
		2005	2006	2007	2008
Euribor 3 mois	+/- 1%	+/- 4 510 €	+/- 3 420 €	+/- 2 930	+/- 2 440
Euribor 12 mois	+/- 1%	+/- 35 000 €	+/- 29 750 €	+/- 22 750 €	+/- 15 750 €

Evolution de la trésorerie nette :

	30/06/2005	31/12/2004	31/12/2003
Valeurs mobilières de placement	0	42 225	37 795
Disponibilités	1 200 717	2 102 656	602 066
Total	1 200 717	2 144 881	639 861

Endettement court terme :

	30/06/2005	31/12/2004	31/12/2003
Découvert & concours bancaires	1 665 779	628 471	1 139 491
Montant financé auprès du Factor	2 298 000	3 346 000	3 398 100
Total	3 963 779	3 974 471	4 537 591

4.12.2 Risques liés aux incorporels

En euros au 30/06/2005

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions & diminution	Valeurs brutes au 30/06/2005	Valeurs nettes au 30/06/2005
Licences et logiciels	219 565	698		220 263	56 898
Fonds de commerce	53 508	-		53 508	41 949
Ecart d'acquisitions	2 364 255	2 079 160		4 443 414	3 550 395
Total immobilisations	2 637 328	2 079 858		4 717 185	3 649 242

Dépréciation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition

Dans le cadre des comptes consolidés, les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

4.12.3 Risques de changes

Le groupe facture ses prestations en euros, par conséquent son risque de change est nul.

4.12.4 Risques liés à l'activité

Les prestations de Groupe DIWAN sont essentiellement facturées au temps passé. Les risques liés aux activités de contrats au forfait "pur" sont donc limités. De plus, l'ensemble des contrats liant Groupe DIWAN à ses clients sont couverts par une assurance responsabilité civile.

4.12.5 Risques liés à l'environnement social de l'activité du Groupe

La société entretient des relations étroites avec ses représentants du personnel et avec le Comité d'Entreprise qui sont régulièrement tenus au courant de la situation de l'entreprise, et qui sont les relais auprès des salariés.

4.12.6 Risques clients

Le premier client représente 10 % du chiffre d'affaires sur l'exercice 2004 en incluant Dynetcom et les 5 premiers clients 23 %.

Néanmoins le premier client (Assistance publique des Hôpitaux de Paris) est réparti en une multitude de donneurs d'ordres (56 hôpitaux) réduisant ainsi significativement le risque commercial.

Plus généralement, la société travaille régulièrement avec plus de 1000 clients, limitant ainsi son exposition.

Toutes les acceptations de commandes sont subordonnées à une acceptation par un organisme de garantie financière.

Ce même organisme est chargé du recouvrement, fonction doublée par des actions directes par une équipe intégrée sur les factures les plus importantes ou sur les retards les plus significatifs.

Le délai moyen de règlement client a diminué de 12% depuis le 01.01.05., il s'est établi à 74 jours.

4.12.7 Risques liés aux évolutions technologiques

Concernant les technologies, la marge réalisée est répartie de la manière suivante :

- 46 % : réseau
- 29% : sécurité
- 12% : administration
- 10% : VoiP/ToiP
- 3% : divers

Une cellule de veille technologique de deux personnes est en recherche permanente de solutions pouvant rentrer dans le spectre de l'offre client.

4.12.8 Risques liés aux personnes clés

La société est aujourd'hui dirigée par une équipe suffisamment élargie pour que chacun des rôles vitaux pour l'entreprise soit bien distribué et contrôlé.

Le président et le DG Finances se partagent le management des fonctions gestion et finance, tandis que le président et les deux directeurs généraux se recouvrent sur les fonctions de commerce et de relation fournisseur.

Dans le même esprit, deux directeurs techniques travaillent en parallèle et sont complémentaires et polyvalents.

4.12.9 Risques réglementaires

Les activités de Groupe DIWAN ne dépendent ni d'autorisations légales réglementaires ou administratives, ni de procédures d'homologations.

4.12.10 Risque de dépendance à l'égard des sous-traitants

Groupe DIWAN utilise une sous-traitance de capacité et non de spécialité, lui permettant ainsi de ne pas être dépendant de consultants externes.

Le recours à la sous-traitance permet au groupe de répondre le plus rapidement possible à une demande fluctuante tout en évitant d'alourdir ses coûts fixes d'exploitation. Par contre, elle doit être restreinte afin de conserver toute la marge en interne.

4.12.11 Risque lié à la propriété intellectuelle

Les activités de Groupe DIWAN ne présentent pas de risque de propriété intellectuelle particulier car la loi française prévoit que l'auteur d'une œuvre de l'esprit est détenteur des droits, et que lorsqu'un salarié crée un programme d'ordinateur, dans le cadre de ses fonctions ou sur les instructions de son employeur, la propriété reste à l'employeur.

En résumé, les SSII sont très protégées par la législation française en matière de propriété intellectuelle.

4.12.12 Risque Fournisseurs

Non significatif.

4.12.13 Risque Assurances

La société dispose d'un contrat d'assurance responsabilité civile Entreprise auprès d'Axa. Les principaux dommages suivants sont couverts sont les suivants :

Responsabilité civile exploitation :

Dommages corporels, matériels et immatériels : Montant garantie : 8 750 000 euros – Franchise : 2 282 €

Responsabilité civile professionnelle :

Dommages corporels, matériels et immatériels : montant garantie : 3 048 981euros – Franchise : 15 245 €

Défense – Recours :

Recours : 21 191euros par sinistre

La société dispose d'un contrat d'assurance multirisques bureaux auprès de Axa. Les principaux dommages suivants sont couverts sont les suivants :

Assurance des dommages :

Bâtiment : valeur à neuf

Contenu : 423 504 euros

La société dispose également d'un contrat de responsabilité civile des mandataires sociaux. La limite est de 3 000 000 euros, sans franchise.

Le montant annuel des primes versées en 2004 au titre de la RC professionnelle, RC dirigeants, multirisques bureaux, flotte auto, et autre assurances s'élève 612 225 euros.

4.12.14 Risques Juridiques

Groupe DIWAN n'a pas de risque juridique particulier.

4.12.15 Risque sur actions

Au 30/06/2005, Groupe DIWAN n'a pas de portefeuille actions ou OPCVM.

5.1 Comptes Consolidés au 30/06/2005

SOMMAIRE

- I. BILAN CONSOLIDE
- II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

5.1.1 Bilan Consolidé

BILAN ACTIF	Brut	Amortiss. provisions	Net au 30/06/05	Net au 31/12/04
* ACTIF IMMOBILISE				
Immobil. incorporelles				
Frais d'établissement	1 108	0	1 108	1 458
Frais de recherche & develop.	0	0	0	0
Concessions,brevets	220 263	163 365	56 898	64 492
Fonds de Commerce	53 508	11 558	41 949	43 287
Ecart d'Acquisition	4 443 414	893 019	3 550 395	1 571 564
Autres immob.incorp/av. acpt.	266 484	264 616	1 868	2 606
Immobil. corporelles				
Inst.techn.mat.et out.indust.	383 896	371 319	12 576	0
Autres immobilisations corp.	932 268	642 248	290 020	166 177
Immob. en cours / av. acptes	0	0	0	0
Immobil. financières				
Participations & créances rat	1 360 551	1 355 383	5 167	173 174
Autres immobilisations financ	158 051	0	158 051	53 389
Total	7 819 548	3 701 510	4 118 037	2 076 150
* ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvis.	0	0	0	0
En cours de product. de biens	940 281	0	940 281	0
Marchandises	1 865 344	834 934	1 030 410	243 796
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 818 985	190 698	4 628 287	1 570 370
Fournisseurs débiteurs	237 511	0	237 511	1 491 541
Personnel	80 233	0	80 233	2 000
Etat impôts sur bénéfices	110 680	0	110 680	32 714
Etat taxes sur chif.affair.	70 875	0	70 875	63 226
Autres créances	5 251 762	3 885	5 247 877	414 392
Divers				
Valeurs mobilières de placem.	0	0	0	42 225
Disponibilités	1 200 717	0	1 200 717	2 102 656
Total	14 576 392	1 029 518	13 546 874	5 962 922
* COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	420 040	0	420 040	28 893
Charges à répart./plus.exerc.	195 041	0	195 041	0
Primes de rembt des oblig.	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	0	0	0	1 684
Total	615 081	0	615 081	30 577
TOTAL ACTIF	0	0	18 279 992	8 069 651

BILAN PASSIF	Net au 30/06/05	Net au 31/12/04
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social	933 691	877 264
Primes d'émission, fusion, app.	3 164 663	2 721 090
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale consolidée	16 769	16 769
Report à nouveau	-2 725 174	-1 001 400
Résultat exercice	706 690	-1 724 474
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	2 096 640	889 952
Intérêts des Minoritaires	1 109	1 221
Provisions réglementées	0	0
Total	1 109	1 221
* PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	86 310	26 310
Provisions pour charges	114 382	0
Total	200 692	26 310
* DETTES		
.Emprunts	3 951 926	596 432
.Découvert, concours bancaires	1 665 779	628 471
Emprunts et dettes financ.div	0	0
.Divers	290 264	2 177
.Associés	5 137	0
Av. & acptes recus/cdes en crs	21 668	0
Dettes fournisseurs/cpts rat.	5 728 193	4 713 259
Dettes fiscales et sociales	0	0
.Personnel	981 266	256 591
.Organismes sociaux	1 017 208	221 359
.Etat impôts sur bénéfices	7 788	9 434
.Etat taxes sur chif. affair.	914 486	563 894
.Etat obligations caution.	0	0
.Autres dettes fiscal. & soc.	194 083	86 011
Dettes/immob. et cptes rattac.	0	0
Autres dettes	23 818	60 237
Total	14 801 621	7 137 870
* COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 179 929	11 932
Ecart de conversion passif	0	2 365
TOTAL PASSIF	18 279 992	8 069 651

5.1.2 Compte de résultat consolidé

	du 01/01/05 au 30/06/05	du 01/01/04 au 31/12/04
PRODUITS		
Ventes de marchandises	10 184 525	9 245 319
Production vendue	4 958 211	3 105 145
Production stockée	940 281	0
Subventions d'exploitation	7 221	2 970
Autres produits	264 387	75 077
Total	16 354 627	12 428 512
CONSOMMATIONS M/SES & MAT		
Achats de marchandises	9 288 826	6 786 823
Variation de stock(m/ses)	-962 823	94 878
Autres achats & charges ext.	2 573 739	1 806 412
Total	10 899 742	8 688 114
MARGE SUR M/SES & MAT	5 454 884	3 740 398
CHARGES		
Impôts,taxes et vers. assim.	287 104	153 783
Salaires et traitements	3 215 958	2 006 719
Charges sociales	1 376 671	838 164
Amortissements et provisions	291 278	211 459
Autres charges	18 932	17 011
Total	5 189 946	3 227 138
RESULTAT D'EXPLOITATION	264 938	513 259
Produits financiers	644 518	120 067
Charges financières	260 567	213 379
Résultat financier	383 950	-93 311
RESULTAT COURANT	648 889	419 947
Produits exceptionnels	313 981	1 146 424
Charges exceptionnelles	154 628	3 124 675
Résultat. Consolidé de cession	0	0
Résultat. Exceptionnel	159 353	-1 978 250
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	6 366
RESULTAT NET ENTREP.INTEGREES	808 243	-1 564 668
Résultat entreprises sortantes	0	0
Q.P.Résult Stés M.Equivalence	0	0
Dot Amortisst écarts acquis.	101 666	159 464
RESULTAT NET ENSEMBLE CONSO.	706 576	-1 724 133
Parts intérêts minoritaires	114	-341
RESULTAT NET (Part du Groupe)	706 690	-1 724 474

5.2 Comptes Consolidés au 31/12/2004

SOMMAIRE

- I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- II. BILAN CONSOLIDE
- III. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
- IV. TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE
- V. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
- V. NOTE COMPLEMENTAIRE A L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

5.2.1 Rapport des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE DIWAN SA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue un amortissement complémentaire sur les écarts d'acquisitions tel que décrit en note B1.2. de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation de la société concernée.

Votre société constitue des provisions sur les titres de participation et les créances rattachées à ces titres pour couvrir le risque sur la société SA Netsecure tel que décrit en note C.6 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 12 avril 2005

Les commissaires aux comptes,
Membres de la Compagnie Régionale de Lyon et Paris

Christian Ponchon

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Jean-François Aubry

5.2.2 Bilan Consolidé

ACTIF	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/04	Net au 31/12/03
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	0	0	0	0
* ACTIF IMMOBILISE				
Immobil. incorporelles				
Frais d'établissement	1 458	0	1 458	2 158
Frais de recherche & develop.	0	0	0	0
Concessions,brevets	219 565	155 073	64 492	4 167
Fonds de Commerce	53 508	10 220	43 287	45 962
Ecart d'Acquisition	2 364 255	792 690	1 571 564	2 423 359
Autres immob.incorp/av. acpt.	15 626	13 019	2 606	1 582
Immobil. corporelles				
Inst.techn.mat.et out.indust.	0	0	0	0
Autres immobilisations corp.	512 012	345 835	166 177	147 286
Immob. en cours / av. acptes	0	0	0	0
Immobil. financières				
Participations & créances rat	1 616 208	1 443 034	173 174	1 368 768
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	22 320
Autres immobilisations financ	53 389	0	53 389	92 852
Total	4 836 024	2 759 873	2 076 150	4 108 459
* ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Marchandises	256 543	12 746	243 796	599 076
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 692 143	121 772	1 570 370	4 845 582
Fournisseurs débiteurs	1 491 541	0	1 491 541	2 082 781
Personnel	2 000	0	2 000	914
Etat impôts sur bénéfices	32 714	0	32 714	69 906
Etat taxes sur chif.affair.	63 226	0	63 226	265 161
Autres créances	418 277	3 885	414 392	457 890
Divers				
Avances & acptes versés s/com	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placem.	114 790	72 565	42 225	32 795
Disponibilités	2 102 656	0	2 102 656	602 066
Total	6 173 892	210 969	5 962 922	8 956 173
* COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	28 893	0	28 893	37 187
Charges à répart./plus.exerc.	0	0	0	0
Primes de rembt des oblig.	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	1 684	0	1 684	20 901
Total	30 577	0	30 577	58 088
TOTAL ACTIF	0	0	8 069 651	13 122 722

PASSIF	Net au 31/12/04	Net au 31/12/03
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social	877 264	877 264
Primes d'émission, fusion, app.	2 721 090	2 721 090
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale consolidée	16 769	16 769
Autres réserves consolidées	703	201 226
Imput. Amort ant s/écarts Acqu.	0	0
Report à nouveau	-1 001 400	-428 874
Résultat exercice	-1 724 474	-773 050
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	889 952	2 614 425
Intérêts des Minoritaires	1 221	714
Provisions réglementées	0	0
Total	1 221	714
* PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	26 310	12 149
Provisions pour charges	0	0
Total	26 310	12 149
* DETTES		
Emprunts obligat. convert.	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes établ. crédi.	0	0
.Emprunts	596 432	396 344
.Découvert, concours bancaires	628 471	1 139 491
Emprunts et dettes financ. div	0	0
.Divers	2 177	630
.Associés	0	141 300
Dettes fournisseurs/cpts rat.	4 713 259	7 210 743
Dettes fiscales et sociales	0	0
.Personnel	256 591	129 290
.Organismes sociaux	221 359	225 843
.Etat impôts sur bénéfices	9 434	10 143
.Etat taxes sur chif. affair.	563 894	814 895
.Autres dettes fiscal. & soc.	86 011	77 409
Autres dettes	60 237	300 825
Total	7 137 870	10 446 919
* COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	11 932	14 694
Ecart de conversion passif	2 365	33 817
TOTAL PASSIF	8 069 651	13 122 722

5.2.3 Compte de résultat consolidé

	du 01/01/04 au 31/12/04	du 01/01/03 au 31/12/03
PRODUITS		
Ventes de marchandises	9 245 319	15 468 052
Production vendue	3 105 145	2 321 588
Production stockée	0	0
Subventions d'exploitation	2 970	7 416
Autres produits	75 077	96 510
Total	12 428 512	17 893 568
CONSOMMATIONS M/SES & MAT		
Achats de marchandises	6 786 823	11 335 696
Variation de stock(m/ses)	94 878	-72 624
Achats de m.p. & aut.approv.	0	-87
Variation de stock (m.p.)	0	0
Autres achats & charges ext.	1 806 412	2 674 928
Total	8 688 114	13 937 913
MARGE SUR M/SES & MAT	3 740 398	3 955 655
CHARGES		
Impôts,taxes et vers. assim.	153 783	197 292
Salaires et traitements	2 006 719	2 511 772
Charges sociales	838 164	1 060 744
Amortissements et provisions	211 459	185 794
Autres charges	17 011	36 671
Total	3 227 138	3 992 276
RESULTAT D'EXPLOITATION	513 259	-36 621
Produits financiers	120 067	441 497
Charges financières	213 379	391 089
Résultat financier	-93 311	50 408
RESULTAT COURANT	419 947	13 786
Produits exceptionnels	1 146 424	268 965
Charges exceptionnelles	3 124 675	1 191 588
Résult.Consolidé de cession	0	1 181 802
Résult.exceptionnel	-1 978 250	259 178
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	6 366	10 234
RESULTAT NET ENTREP.INTEGREES	-1 564 668	262 730
Résultat entreprises sortantes	0	597 585
Q.P.Résult Stés M.Equivalence	0	0
Dot Amortisst écarts acquis.	159 464	438 315
RESULTAT NET ENSEMBLE CONSO.	-1 724 133	-773 170
Parts intérêts minoritaires	-341	120
RESULTAT NET (Part du Groupe)	-1 724 474	-773 050

5.2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

	FLUX 04 en K €	FLUX 03 en K €
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	-1 724	-773
Amortissements et provisions	1 680	696
Plus et Moins values de cessions	-464	274
Charge d'Impot différée		
Parts des minoritaires		
Parts dans les résultats des stés.mises en équivalence		
Créances d'exploitation	4 175	1 521
Fournisseurs & dettes d'exploitation	-2 891	-139
Autres (stocks etc...)	355	-81
Autres passifs d'exploitation	0	0
Charges à répartir	0	0
Flux de Trésorerie d'exploitation	1 131	1 498
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Cession actifs	1 273	264
Acquisitions immobilisations	-183	-26
Acquisitions autres immo (particip.+créances ratt)		-1 100
Acquisition actions propres	0	
Incidence nette des variations de périmètre	-269	207
Flux de Trésorerie d'investissement	821	-655
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de Capital		
Augmentation Prime Emission		
Nouveaux emprunts	500	
Dividendes versés		
Variation dettes Financières CT	-141	
Remboursement emprunts	-300	-416
Prêts accordés		
Remboursements prêts		
Flux de Trésorerie de Financement	59	-416
VARIATION DE TRESORERIE		
	2 011	427
<i>Trésorerie début</i>	<i>-537</i>	<i>-964</i>
<i>Trésorerie Fin</i>	<i>1 474</i>	<i>-537</i>
<i>Variation</i>	<i>2 011</i>	<i>427</i>

5.2.5 Annexes aux comptes consolidés

Les éléments et informations présentés ci-dessous constituent l'Annexe des Comptes Consolidés du Groupe Diwan.

A – INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Identification	Siège	Au 31/12/2004		Au 31/12/2003	
		Détention (1)	Méthode de Consolidation (2)	Détention (1)	Méthode de Consolidation (2)
SOCIETE CONSOLIDANTE					
SA GROUPE DIWAN siren : 402 772 933	LYON				
FILIALES CONSOLIDEES					
SA UNIDIRECT siren : 417 774 239	LYON	99,87%	IG	99,87%	IG
SARL E.I.1. siren : 318 456 571	LYON	100%	IG	100%	IG
SA VARCITY Espagne	MADRID	100%	IG	100%	IG
SARL VARCITY siren : 411 615 164	LYON	Exclue du Péri-mètre Au 31/12/2004		100%	IG
SA CYBEX siren : 403 727 514	PARIS	TUP en 2004	(3)	100%	IG
SARL CAPTIVA siren : 419 003 769	LYON	TUP en 2004		99,87%	IG

(1) Pourcentage de Capital & Droits de vote Identiques

(2) IG : Intégration Globale

(3) TUP : Absorption par transmission universelle de patrimoine

Clôture des comptes sociaux de l'ensemble des filiales : **31 décembre 2004**

Date de prise en compte de la consolidation : 01 janvier 2004

- Méthode de l'Intégration Globale pour l'ensemble des filiales dans lesquelles la SA GROUPE DIWAN exerce un contrôle exclusif

A2 - Entreprises n'entrant pas dans le Périmètre de Consolidation.

- SAS OKIALOG
4, rue Rigaud
92200 NEUILLY SUR SEINE

Société par Actions simplifiée détenue à hauteur de 10% du capital social.

- SA NETSECURE ONE
19, rue de Norvège
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Société Anonyme détenue à hauteur de 6.41%

- SARL VARCITY
6 bis rue Joannès Carret
69009 LYON

Société à responsabilité Limitée détenue à 100 % par la SA GROUPE DIWAN

Cession du fonds de commerce au cours du 1^{er} trimestre 2004.

Exclue du périmètre de consolidation au 31/12/2004 en application des cas d'exclusion facultatifs prévus par le règlement 99-02 , compte tenu du caractère peu significatif de l'activité ainsi que de la perspective imminente d'absorption par voie de TUP par la société mère GROUPE DIWAN

La valeur retenue pour les titres de participation au bilan consolidé correspond à la valeur de la situation nette de la société VARCITY au 31/12/2004.

B – REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

B1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation.

B.1.1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur. (Selon les normes françaises 1999 – CRC 99.02)

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Elle prend en compte, après élimination des opérations réciproques et des résultats internes au Groupe, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au Groupe étant distinguée (« *Part du Groupe* ») de celle relative aux autres actionnaires (« *Intérêts minoritaires* »).

B.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion de la prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part retraitée des capitaux propres de la société à la date d'acquisition), est porté, quand il ne peut être réparti dans les postes appropriés du bilan, à l'actif du bilan au poste « Écart d'acquisition ».

Cet écart est normalement amorti sur une durée de 20 ans.

Par exception, l'amortissement de l'écart d'acquisition de la société VARCITY Espagne a été porté à 100 % de sa valeur brute et ceci en considération de la prise en compte des perspectives concernant cette société.

B.1.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

B.1.3.1. - Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées :

- D'écarts acquisition (cf. paragraphe précédent)
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles.
- Frais de recherche et développement
- Fonds de commerce

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que les frais de recherche et développement sont amortis au prorata temporis sur une durée de un à trois ans.

Les fonds de commerce, font l'objet d'un amortissement sur une durée de 20 ans.

B.1.3.2. - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties selon les méthodes et durées précisées ci-dessous conformément aux conditions probables d'utilisation des biens :

	Mode d'amortissement	Durée
Installation générale, agencement, aménagement	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les opérations de crédit bail mobilier ne font pas l'objet d'un retraitement du fait de l'absence d'incidence significative.

B.1.3.3. - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées par :

Des titres de participation et créances rattachées des sociétés non consolidées.

Des dépôts et cautionnement divers

B.1.3.4. - Stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constituée au cas par cas

B.1.3.5. - Créances et dettes

Les créances comme les dettes sont valorisées à la valeur nominale. Lorsque la valeur d'une créance s'avère à la clôture de l'exercice dévalorisée ou lorsqu'un risque de non-recouvrement apparaît, une provision pour dépréciation est pratiquée.

B.1.3.6. - Conversion des opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique de l'actif ou du passif. Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes non couvertes.

B.1.3.7. - Disponibilités

En 2004 comme en 2003, les remises en affacturage sont conformes à la notification de l'établissement factor.

B.1.3.8. - Valeurs Mobilières de Placement

Un montant brut de 114 790 Euros figurant à ce compte concerne les actions propres affectées au Plan d'Option d'Achat d'actions par les salariés ; (CF rapport spécial du Conseil d'Administration sur les Stocks Options). Ces actions ont été dépréciées à hauteur de 72 565 € au 31.12.2004 pour tenir compte du cours de bourse.

Nombre d'actions propres : 11 500 actions
Cours au 31.12.2004 : 3.67 €
Valeur totale des actions propres au 31.12.2004 : 42 225 €

B.1.3.9. – Résultat net par Action

	Exercice 2004	Exercice 2003
Résultat net Part du Groupe	- 1 724 476	-773 050
Nombre d'actions	877 264	877 264
Résultat par Action	- 1.96	-0.88

Le capital est composé de 877 264 actions dont 700 000 actions ordinaires et 177 264 actions privilégiées « P »

Les 177 264 actions catégories «P » émises au cours de l'exercice 2002 à la suite du remboursement de l'emprunt obligataire bénéficient des privilèges stipulés au contrat d'émission des obligations.

B2 – Comparabilité des Comptes.

Les comptes consolidés au 31.12.04 ne sont pas directement comparables avec ceux établis au 31.12.03 du fait de la sortie du périmètre de consolidation de la Sarl VARCITY ainsi que du fait des opérations de transmission universelle de patrimoine des sociétés SARL CAPTIVA et SA CYBEX.

Les résultats des périodes intercalaires de chacune de ces sociétés figurent en résultat exceptionnel.

À l'exception des points évoqués ci-dessus et du traitement exceptionnel des dites opérations, les comptes consolidés au 31/12/2004 restent comparables.

C – INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

C.1 Immobilisations Corporelles

La valeur brute des immobilisations a varié comme suit :

(en Euros)

	Montant au 31.12.03	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Montant au 31.12.04
Installation agencement	234 310	6 325	0	-59 520	181 115
Matériel & outillage	0	0	0	0	0
Matériel transport	2 896	34 377	0	-2 895	34 378
Matériel bureau & mobilier	305 267	53 021	11 960	-49 814	296 514
TOTAL	542 473	93 723	11 960	-112 229	512 007

Le montant des amortissements sur immobilisations corporelles a varié comme suit :

(en Euros)

	Montant au 31.12.03	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Variation de périmètre	Montant au 31.12.04
Installation agencement	113 714	29 471	0	-42 082	101 103
Matériel & outillage	0	0	0	0	0
Matériel transport	2 896	1 002	0	-2 896	1 002
Matériel bureau & mobilier	278 574	24 940	11 960	-47 829	243 725
TOTAL	395 184	55 413	11 960	-92 807	345 830

C.2. - Immobilisations incorporelles.

La valeur brute des immobilisations incorporelles a varié comme suit :

(en Euros)	Montant au 31.12.03	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Montant au 31.12.04
Frais d'établissement	3 741		700	-1 582	1 459
Frais de Recherche & Dével.	45 734	0	45 734		0
Logiciels	240 004	75 000	6 902	-88 536	219 566
Fonds de commerce ¹	68 752		15 244	0	53 508
Ecart d'acquisition	3 463 448	0	141 748	-957 444	2 364 256
Autres immo. incorporelles	12 424	3 200	0		15 624
TOTAL	3 834 103	78 200	210 328	-1 047 562	2 654 413

¹ Fonds de commerce :

- SA UNIDIRECT :
- Fonds Open SEAS : 28 965 €
- Fonds CAPTIVA : 21 343 €
- Fonds Axemble : 3 200 €

Précisions complémentaires :

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 2 364 255 € (montant brut) et à 1 571 566 € (montant net). Compte tenu de leur importance au regard des capitaux propres et des résultats dégagés par le groupe et ses filiales, nous avons examiné leur valeur d'usage, en utilisant notamment des études réalisées par des analystes spécialisés dans notre secteur d'activité ainsi que des transactions récentes portant sur des sociétés comparables. Compte tenu de ces informations, nous n'avons pas jugé nécessaire la constatation d'une provision complémentaire.

Le montant des amortissements sur immobilisations incorporelles a varié comme suit :

(en Euros)	Montant au 31.12.03	Dotation de l'Exercice	Reprise de l'Exercice	Variation de périmètre	Montant au 31.12.04
Frais d'établissement	1 582	700	700	-1 582	0
Frais de recherche & Dével.	45 735	0	45 735		0
Logiciels	235 836	11 266	6 901	-85 127	155 074
Ecart d'acquisition & F. de Com.	1 062 877	132 949	156 993	-235 924	802 909
Autres immo. incorporelles	10 843	2 174	0		13 017
TOTAL	1 356 873	147 089	210 329	-322 633	971 000

C.3. - Immobilisations financières

Elles se décomposent de la manière suivante :

(en Euros)	Montant au 31.12.03	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Montant au 31.12.04
Titres de participation ¹	273 155		18 218	265 658	520 595
Créances rattachées à participation ²	1 117 766		22 320		1 095 446
Autres titres	167	0		0	167
Affacturage dépôt & cautionnement ³	0		0		0
Autres dépôts & cautionnement	92 853	10 591	38 521	-11 533	53 390
TOTAL	1 483 941	10 591	79 059	254 125	1 669 598

1 Titres de participation :

Société VARCITY pour 265 658 €

Société OKIALOG pour 5000€

Société NETSECURE pour 249 938 €

2 Créances rattachées à titres de participation :

Société NETSECURE pour 1 095 446 €

Les titres de participation sont valorisés au coût d'entrée

C.4. - Stocks – Clients – Valeurs Mobilières de Placement

Ils se décomposent comme suit :

(en Euros)	Montant au 31.12.03	Montant au 31.12.04
Marchandises	607 076	256 544
Provisions pour dépréciation	-8 000	-12 746
TOTAL	599 076	243 798

(en Euros)	Montant au 31.12.03	Montant au 31.12.04
Clients valeur brute	4 928 139	1 692 143
Provisions pour dépréciation	-82 557	-121 773
TOTAL	4 845 582	1 570 370

<i>(en Euros)</i>	Montant au 31.12.03	Montant au 31.12.04
Actions Propres	114 790	114 790
Provisions pour dépréciation	-81 995	-72 565
TOTAL	32 795	42 225

(1) Actions propres (CF B.1.3.8)

C.5. - Variation des capitaux propres.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (Part du Groupe)

<i>(en Euros)</i>	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Totaux Capitaux propres
Situation à l'ouverture au 1.1.2003	877 264	2 721 091	-91 824	-119 055	3 387 476
Mouvements de l'exercice			-119 055	119 055	0
Variation de capital de l'entreprise consolidante					0
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)				-773 050	-773 050
Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					0
Variation de périmètre					0
Situation au 31.12.2003	877 264	2 721 091	-210 879	-773 050	2 614 426
Mouvements de l'exercice			-773 050	773 050	0
Variation de capital de l'entreprise consolidante					0
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)				-1 724 476	-1 724 476
Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					0
Variation de périmètre					0
Situation à la clôture 31.12.2004	877 264	2 721 091	-983 929	-1 724 476	889 950

Tableau des variations des intérêts minoritaires

<i>Intérêts minoritaires au 31.12.2003</i>	714
Augmentation de capital	
Dividendes distribués	
Incidence variation de périmètre	166
Ecart de conversion	
Résultat net part minoritaires N	341
<i>Intérêts minoritaires au 31.12.2004</i>	1 221

C.6. - Provisions.

(en Euros)

	Montant au 31.12.03	Dotation Exercice	Reprise de l'Exercice	Variation de périmètre	Montant au 31.12.04
Provisions pour risques & charges	0	26 310	0	0	26 310
Provision perte de change	12 149		12 149	0	0
Provision titre de participation(1)	0	347 588	0	0	347 588
Provision créances rattachées à part(2)	0	1 095 446	0	0	1 095 446
Provisions dépréciation des stocks	8 000	12 746	8 000	0	12 746
Provisions dépréciation actions/VMP	81 995	72 565	81 995		72 565
Provisions Autres Débiteurs		3 885			3 885
Provisions dépréciation clts douteux	82 558	134 101	53 327	-41 557	121 775
TOTAL	184 702	1 692 641	155 471	-41 557	1 680 315

Provision titre de participation(1)

SA NETSECURE 249 938

SARL VARCITY 97 651

Provision créances rattachées à part(2)

SA NETSECURE 1 095 446

Ces dotations aux provisions sur titres et créances rattachées, fondées sur l'évolution des filiales en cause ainsi que sur les restructurations mises en œuvre, ont été traitées en charges exceptionnelles afin de ne pas être confondues avec les charges financières courantes de l'exercice.

C.7. - Charges à payer.

Les charges à payer incluses dans les postes suivants de bilan au 31.12.04 se décomposent comme suit :

Fournisseurs :	600 902
Charges fiscales et sociales :	551 771
Intérêts d'emprunt :	2 177
Agios sur découvert bancaire :	6 171

C.8. - Comptes de régularisation.

Les comptes de régularisation « Actif » se décomposent au 31.12.04 comme suit :

Charges constatées d'avance :	28 894
Écart de conversion actif :	1 684
TOTAL	30 577

Les comptes de régularisation « Passif » se décomposent au 31.12.04 comme suit :

Produits constatés d'avance :	11 933
Écart de conversion passif	2 365
TOTAL	14 298

C.9. - Échéancier des créances.

État des créances :

(en Euros)	Montant au 31.12.04	Moins d'un AN	Plus d'un AN
Créances rattachées à titre de participation	1 095 446	1 095 446	
Dépôt & cautionnement	53 389		53 389
Créances clts & comptes rattachés	1 692 143	1 692 143	
Créances fiscales & sociales	97 940	97 940	
Débiteurs divers ¹	1 909 818	1 909 818	
Disponibilités	2 102 656	2 102 656	
Charges constatées d'avance	28 894	28 894	
TOTAL	6 980 286	6 926 897	53 389

¹ Les débiteurs divers se décomposent comme suit :

Fournisseurs avoirs à recevoir :	1 491 542
Compte Courant VARCITY:	64 297
Fonds de garantie affacturage :	288 514
Divers :	65 466

C.10. - Echéancier des dettes.

État des dettes :

(en Euros)

	Montant Brut au 31.12.04	Moins d'un AN	Plus d'un AN
Emprunts auprès des Ets de crédit	596 432	215 362	381 070
Emprunts & dettes financières diverses	2 178	2 178	
Concours bancaires courants	628 471	628 471	
Fournisseurs & comptes rattachés	4 713 260	4 713 260	
Dettes fiscales & sociales	1 137 292	1 137 292	
Autres dettes	60 237	60 237	
Produits constatés d'avance	11 933	11 933	
TOTAL	7 149 803	6 768 733	381 070

C.11. - Résultat Financier.

(en Euros)

	Exercice au 31.12.04	Exercice au 31.12.03
Revenus autres valeurs & créances	11 906	33 158
Reprise provision perte de change & autres	94 145	273 965
Gain de change	14 017	134 373
Total des Produits	120 068	441 496
Perte de change	-28 337	-68 442
Intérêts bancaires	-82 627	-178 105
Intérêts des emprunts	-25 691	-25 079
Escomptes accordés	-159	-25 317
Dotation provision perte de change		-12 150
Dotation provision action/VMP	-72 565	-81 995
Autres charges financières	-4 000	0
Total des Charges	-213 379	-391 088
TOTAL	-93 311	50 408

C.12. - **Résultat exceptionnel.**

(en Euros)

	Exercice au 31.12.04	Exercice au 31.12.03
Produits divers (régul. Compte & provisions)	34 362	10 720
Produits cession immobilisation	38 522	258 246
Produits cession immobilisations financières	1 000	
Impact exclusion VARCITY du périmètre de consolidation	1 072 541	
Total Produits	1 146 425	268 966
Impact exclusion VARCITY du périmètre de consolidation	-695 172	
Amendes & pénalités	-7 080	-7 538
Charges à étaler Frais introduction en bourse		-22 565
Charges sur cessions immobilisations	-38 522	-532 587
Charges sur cessions immobilisations financières	-18 218	
Charges diverses (régul. Compte & provision)	-145 558	-375 365
Indemnités départ salarié	-119 214	-65 057
Résultat Sarl VARCITY (période intercalaire)	-621 669	
Résultat Sarl CAPTIVA (période intercalaire)	-129 827	
Résultat SA CYBEX (période intercalaire)	-4 032	
Charges except. Frais de restructuration		-188 478
Dotation provision Titres SA NETSECURE	-249 938	
Dotation provision créances ratt. SA NETSECURE	-1 095 446	
Résultat consolidé de cession		1 181 802
Total Charges	-3 124 676	-9 788
TOTAL	-1 978 251	259 178

C.13. - **Ventilation du Chiffre d'affaires.**

* Ventilation forfaitaire à partir des données statistiques de la gestion commerciale.

<i>(en Euros)</i>	Exercice au 31.12.04	Exercice au 31.12.03
Par nature		
Vente de marchandises	9 245 318	15 468 052
Prestations de services	3 105 145	2 321 588
Total	12 350 463	17 789 640

C.14. - **Engagement hors bilan.**

<i>(en Euros)</i>	Exercice au 31.12.04	Exercice au 31.12.03
Crédit - bail	0	0
Engagement en matière de retraite ¹	NS	NS
Engagements donnés ²	596 431	355 092

1 - Engagements en matière de retraites: Non significatif du fait de l'âge moyen des salariés et de leur faible ancienneté

2.- dettes garanties par des suretés réelles

Emprunt : restant dû au 31/12/04 en capital :	596 431
nantissement fonds de commerce	293 977
nantissement d'actions	302 454

C.15. - **Crédit bail.**

<i>(en Euros)</i>	Exercice au 31.12.04	Exercice au 31.12.03
Montant en charges de l'exercice		6 083
Redevance restant à payer	0	
Un an au plus	0	
De un an à cinq ans	0	
TOTAL redevances restant à payer	0	0

C.16. - **Effectif moyen.**

	Exercice au 31.12.04	Exercice au 31.12.03
Employés	16	35
Cadres	32	27
TOTAL	48	62

C.17. - **Rémunération des équipes dirigeantes.**

Total des rémunérations 2004 des dirigeants des sociétés du groupe : **97 564 €**

C.18 - **Impôts Sociétés**

L'impôt figurant au compte de résultat correspond à de l'impôt courant dû au titre de l'exercice.

Aucun impôt différé actif n'a été constaté par prudence sur les déficits et sur les autres décalages temporaires. Ils sont ainsi sans incidence sur le montant de l'impôt pris en compte.

D – INFORMATIONS DIVERSES

D.1. - **Litiges et autres faits exceptionnels.**

Il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige connu à ce jour qui pourrait avoir une influence sensible sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

D.2 - **Evènements significatifs postérieurs à la clôture.**

Néant

5.3 Comptes Sociaux au 31/12/2004

SOMMAIRE

- I. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- II. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- III. BILAN
- IV. COMPTE DE RESULTAT
- V. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
- VI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DU RESEAU PRIS EN CHARGE PAR GROUPE DIWAN ET SES FILIALES

5.3.1 Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Diwan SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions sur les titres de participation et les créances rattachées à ces titres pour couvrir le risque sur la société SA Netsecure tel que décrit en note 2.4 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 12 avril 2005

Les commissaires aux comptes,
Membres de la Compagnie Régionale de Lyon et Paris

Christian Ponchon

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Jean-François Aubry

5.3.2 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Ces conventions, sont présentées dans les tableaux I et II du présent rapport :

- le tableau I présente les avances et prêts,
- le tableau II présente les autres conventions.

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Lyon, le 12 avril 2005

Les commissaires aux comptes,
Membres de la Compagnie Régionale de Lyon et Paris

Christian Ponchon

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Jean-François Aubry

TABLEAU I : AVANCES ET PRÊTS				
Avances et prêts		Montant au 31/12/04	Conditions	Produits (charges) comptabilisé(e)s
consentis par	reçus par			
A. CONVENTIONS NOUVELLES				
NEANT				
B. CONVENTIONS ANTERIEUREMENT APPROUVEES				
SA Groupe Diwan	SARL Varcity	78 921	Prêts à court terme d'une	5 748
SA Groupe Diwan	SA Unidirect	688 791	durée égale ou inférieure à	44 859
SA Groupe Diwan	SARL EI1	97 186	un an, renouvelable	(3 385)
SA Groupe Diwan	Unidirect Espagne	679 153	(taux endettement groupe + comm. 0,30 %)	22 957

TABLEAU II : CONVENTIONS AUTRES QUE PRÊTS ET AVANCES		
Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montants en Euros
A. CONVENTIONS NOUVELLES		
NEANT		
B. CONVENTIONS ANTERIEUREMENT APPROUVEES		
SARL Varcity SA UniDirect	Prestations de direction générale, administrative, de gestion, de marketing, d'études et travaux juridiques et comptables, majorées d'une rémunération égale à 7 % de la quote part incombant à chaque société.	130 243 562 651
SARL E11		3 210
SA Unidirect		351 996 (636)
SARL Varcity	Loyers, charges locatives, téléphone, électricité, frais annexes liés aux locaux, séminaires facturés sans marge au prorata du nombre de personnes.	53 103 (18 298)
SARL E11		955
V&D	Assistance dans la recherche de solutions	36 000

TABLEAU III : PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE 225-38						
	Groupe Diwan	UniDirect	Varcity	V&D	E11	Varcity Espagne
Monsieur D. Derderian	PDG	PDG	Gérant	Gérant	-	Gérant
Monsieur C. Briatta	Adm.	Adm.	-	-	-	-
Monsieur L. Derderian	Adm.	-	-	-	-	-
Groupe Diwan	-	Adm.	Associé	-	Associé	Associé

5.3.3 Bilan

ACTIF	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/04	Net au 31/12/03
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	0	0	0	0
* ACTIF IMMOBILISE				
Immobil. incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche & develop.	0	0	0	0
Concessions,brevets	30 384	30 384	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immob.incorp/av. acpt.	27 110	26 900	210	2 425
Immobil. corporelles				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Inst.techn.mat.et out.indust.	0	0	0	0
Autres immobilisations corp.	251 861	146 909	104 951	115 684
Immob. en cours / av. acptes	0	0	0	0
Immobil. financières				
Participations & créances rat	4 330 560	1 683 034	2 647 526	4 967 729
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financ	33 840	0	33 840	71 963
Total	4 673 758	1 887 229	2 786 529	5 157 802
* ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Marchandises	0	0	0	0
Créances				
Clients et comptes rattachés	118 759	0	118 759	424 651
Fournisseurs débiteurs	0	0	0	0
Personnel	1 500	0	1 500	0
Etat impôts sur bénéfices	37 500	0	37 500	72 554
Etat taxes sur chif.affair.	12 948	0	12 948	25 802
Autres créances	338 413	0	338 413	119 638
Divers				
Avances & acptes versés s/com	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placem.	114 790	72 565	42 225	32 795
Disponibilités	32 669	0	32 669	613
Charges constatées d'avance	8 085	0	8 085	4 296
Total	664 665	72 565	592 100	680 351
* COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répart./plus.exerc.	0	0	0	0
Primes de rembt des oblig.	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	0	0	3 378 629	5 838 154

PASSIF	Net au 31/12/04	Net au 31/12/03
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individ.	877 264	877 264
Primes d'émission, fusion, app.	2 721 090	2 721 090
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	16 769	16 769
Réserves statu. ou contract.	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	1 011 103	1 011 103
Report à nouveau	-979 689	-428 874
Résultat exercice	-1 687 074	-550 815
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total	1 959 463	3 646 538
* PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	26 310	0
Provisions pour charges	0	0
Total	26 310	0
* DETTES		
Emprunts et dettes établ. crééd	0	0
.Emprunts	596 432	374 149
.Découvert, concours bancaires	297 934	1 107 982
Emprunts et dettes financ. div	0	0
.Divers	2 177	630
.Associés	176 106	241 668
Av. & acptes recus/cdes en crs	0	0
Dettes fournisseurs/cpts rat.	132 329	187 004
Dettes fiscales et sociales	0	0
.Personnel	51 703	14 424
.Organismes sociaux	37 978	27 909
.Etat impôts sur bénéfices	0	0
.Etat taxes sur chif. affair.	25 245	57 899
.Etat obligations caution.	0	0
.Autres dettes fiscal. & soc.	7 075	7 260
Dettes/immob. et cptes rattac.	45 082	45 082
Autres dettes	17 602	127 603
Produits constatés d'avance	3 187	0
Total	1 392 855	2 191 616
* COMPTES DE REGULARISATION		
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	3 378 629	5 838 154

5.3.4 Compte de résultat

	du 01/01/04 au 31/12/04	du 01/01/03 au 31/12/03
PRODUITS		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	1 250 070	1 925 809
Production stockée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	25 522	21 189
Total	1 275 592	1 946 999
CONSOMMATIONS M/SES & MAT		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock(m/ses)	0	0
Achats de m.p. & aut.approv.	0	0
Variation de stock (m.p.)	0	0
Autres achats & charges ext.	811 023	1 285 508
Total	811 023	1 285 508
MARGE SUR M/SES & MAT	464 569	661 491
CHARGES		
Impôts,taxes et vers. assim.	52 227	49 710
Salaires et traitements	308 343	420 314
Charges sociales	127 801	181 011
Amortissements et provisions	75 365	48 753
Autres charges	4	20 003
Total	563 741	719 792
RESULTAT D'EXPLOITATION	-99 171	-58 301
Produits financiers	309 130	412 501
Charges financières	125 482	426 984
Résultat financier	183 647	-14 482
RESULTAT COURANT	84 476	-72 784
Produits exceptionnels	42 614	259 382
Charges exceptionnelles	2 114 113	797 330
Résult.exceptionnel	-2 071 498	-537 947
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	-299 948	-59 917
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 687 074	-550 815

5.3.5 Annexes aux Comptes sociaux

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables ;
 - indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Titres de Participations : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 Autres éléments significatifs

2.1. A compter du 1.1.2002, option pour le régime de groupe des sociétés visé à l'article 223A du CGI.

Groupe formé par la SA GROUPE DIWAN, société mère et par les sociétés SA UNIDIRECT, SARL VARCITY, sociétés filiales.

Modalités de répartition de l'impôt :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (mère et filles) comme en l'absence d'intégration.
- Les économies réalisées par le groupe liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat.

2.2 Actions Propres/ Plan d'Options d'Achats d'Actions

Un nombre de 11500 actions de la SA GROUPE DIWAN (figurant au compte Valeurs Mobilières de Placement) est affecté au Plan d'Option d'Achats d'Actions par les salariés tel que détaillé dans le rapport spécial du Conseil d'Administration sur les Stocks Options.

Nombre d'actions propres au 31.12.2004 : 11 500 actions

Valeur Unitaire au 31.12.2004 : 3.67 €

Valeur Totale des Actions Propres au 31.12.2004 : 42 225 €

2.3 Transmission Universelle de Patrimoine

Les filiales CYBEX et CAPTIVA détenues à 100% par la SA GROUPE DIWAN, ont fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une absorption par voie de Transmission Universelle de Patrimoine à effet du 01.01.2004.

2.4 Dépréciations exceptionnelles sur Titres de Participation et Créances Rattachées

SA NETSECURE :

- Provision sur Titres : 249 938 €
- Provision sur Créance Rattachée : 1095 446 €

SARL VARCITY :

- Provision sur Titres : 97 651 €

L'évolution des structures en cause, ainsi que les restructurations mises en œuvre conduisent à constater des provisions dont le caractère éminemment exceptionnel n'a pas à être confondu avec les charges financières courantes de l'exercice.

Cette distinction dans la prise en compte vise à offrir une meilleure lisibilité quant à la formation du résultat.

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
-----------------------	----------------

Frais de recherche	Non applicable
--------------------	----------------

Fonds commercial	Non applicable
------------------	----------------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentatio	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	57 495			57 495
Immobilisations corporelles	215 753	36 107		251 861
Immobilisations financières	5 431 504	201 127	1 268 228	4 364 401
Total	5 704 753	237 234	1 268 228	4 673 758
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	55 070	2 214		57 285
Immobilisations corporelles	100 069	46 840		146 909
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations Financières	391 811	1443 034	151 811	1 683 034
	546 951	1 492 088	151 811	1 887 229

Créances présentées par des effets de	Non applicable
---------------------------------------	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 497 230		2 497 230
Actif circulant & charges d'avance	517 206	517 206	
TOTAL	3 014 436	517 206	2 497 230

Produits à recevoir	Non applicable
---------------------	----------------

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir	Non applicable
--------------------	----------------

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	877 264	1,00
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	877 264	1,00

700 000 Actions Ordinaires

177 264 Actions Privilégiées « P » (dont les privilèges sont stipulés au contrat d'émission des obligations
Conseil d'administration du 29.05.2002)

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentatio	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges		26 310		26 310
Provisions pour dépréciation	473 806	1 515 599	233 806	1 755 599
Total	473 806	1 541 909	233 806	1 781 909

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	894 366	513 296	381 070	
Dettes financières diverses	178 284	178 284		
Fournisseurs	132 329	132 329		
Dettes fiscales & sociales	122 002	122 002		
Dettes sur immobilisations	45 082	45 082		
Autres dettes	17 602	17 602		
Produits constatés d'avance	3 187	3 187		
Total	1 392 855	1 011 785	381 070	

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	6 074
Emprunts & dettes financières divers	2 177
Fournisseurs	28 934
Dettes fiscales & sociales	33 246
Autres dettes	16 241

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

5 Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires :

Ce détail figure dans le compte de résultat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Non applicable
--	----------------

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	
Résultat de l'exercice	- 1 687 074
Impôt sur les bénéfices	- 299 948
Résultats avant impôts	- 1 987 022
Variation provisions réglementées	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	- 1 987 022

	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	
	Montant	Impôt
Accroissements: Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements: Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation		
Total des déficits d'exploitation reportables	39 750	
Total des amortissements différés	64 790	
Total des moins-values à long terme	111 745	

(1) Période antérieure à l'intégration :
déficits reportables 39 750 €
ARD 64 790 €
-VLT 111 745 €

(2) Période Intégration Fiscale

Montant des Déficits reportables (période IF)
2003 : 158 856 €
2004 : 482 084 €

Montant des moins values long terme (période IF)
2003 : 389 234 €
2004 : 343 234 €

6 Autres informations

Rémunération des dirigeants	Non applicable
-----------------------------	----------------

Effectif moyen	Salarié	Mis à disposition
Cadre	2	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
Total	6	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	Non applicable
---	----------------

Engagements donnés	Non applicable
--------------------	----------------

Engagements en matière de retraite : non significatif (du fait de l'âge moyen des salariés et de leur faible Ancienneté)

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	596 432

(1) Emprunt :

- 122 454 € nantissements d'actions
- (19 428 + 15 934) € nantissement de fonds de commerce
- 258 615 € nantissement fonds de commerce
- 180 000 € nantissement de 10 242 actions SA UNIDIRECT + nantissement fonds de commerce Diwan

7 Détail des produits et des charges

Charges constatées d'avance :			31/12/04	31/12/03
486000	Charges constatees avance	8 085,414		296,78
Total des charges constatées d'avance			8 085	4 296
Charges à payer			31/12/04	31/12/03
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan				
518600	Int courus a payer	6 074,0813		439,29
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			6 074	13 439
168800	Interets courus	2 177,46		630,95
Emprunts et dettes financières diverses			2 177	630
408100	Frs fact non parvenues	28 934,8852		968,56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			28 934	52 968
428200	Dettes prov. cp	10 669,0910		983,17
438600	Charges soc/cp	3 951,484		566,94
438610	Charges soc s/prime	11 550,00		
448610	Cap taxe formation	701,641		074,89
448611	Cap taxe format.captiva	343,00		
448620	Cap taxe apprentissage	1 403,292		149,77
448621	Cap taxe apprent.captiva	408,00		
448640	Cap organic	1 864,002		533,00
448650	Cap tvts	2 067,501		502,50
448661	Cap tp captiva	288,00		
Dettes fiscales et sociales			33 246	22 810
419800	Clients avoir a etablir	16 241,15	100 508,44	
468600	Divers charges a payer		10 000,00	
Autres dettes			16 241	110 508
Total des charges à payer			86 673	200 357
Produits constatés d'avance :			31/12/04	31/12/03
487000	Produits const.d'avance		3 187,50	
Total des produits constatés d'avance			3 187	

7 Détail des produits et des charges

Filiales et participations :	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1.Filiales (plus 50% du capital détenu)			
SA UNIDIRECT	677 812	99.87%	262 007
SARL VARCITY	789 676	100,00%	- 621 669
SA VARCITY ESPAGNE	-582329	100,00%	-77 453
SARL EI1	133822	100,00%	12178
2.Participations (10 à 50% du capital détenu)			
SAS OKIALOG	50 000	10,00%	N/C
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1.Filiales non reprises en A			
a)françaises			
b)étrangères			
2.Participations non reprises en A			
a)françaises			
b)étrangères			

5.3.6 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par Groupe Diwan et ses filiales

Exercices couverts : 2004 (année N) et 2003 (année N-1)

	PRICE WATERHOUSE - COOPERS				Monsieur Christian PONCHON			
	Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audits <ul style="list-style-type: none"> ○ Commissariat aux comptes, Certifications, examen des comptes individuels et consolidés ○ Missions accessoires 	17 K€	15 K€			Inclus dans hono pwc	Inclus dans hono pwc		
Sous-total	17 K€	15 K€						
Autres prestations le cas échéant <ul style="list-style-type: none"> ○ Juridique, fiscal, social ○ Technologie de l'information <ul style="list-style-type: none"> ○ Audit Interne ○ Augmentation de capital 								
Sous-total	0	0	0%	0%	-	-	0%	0%
TOTAL	17	15	100%	100%	-	-	100%	100%

6.1 Organes d'administration et de direction

6.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Président

Monsieur Daniel DERDERIAN.

Administrateurs

Administrateurs:

- Monsieur Daniel DERDERIAN (Président du C.A)
- Monsieur Christophe BRIATTA
- Monsieur Luc DERDERIAN

Autres mandats de Monsieur Daniel DERDERIAN

Président :

- . Société GROUPE DIWAN
- . Société UNIDIRECT
- . Société AXELLIANCE

Administrateur :

- . Société GROUPE DIWAN
- . Société UNIDIRECT

Gérant :

- . Société V & D
- . Société VARCITY
- . Société D2F

6.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration (articles 15 à 19 des statuts)

ARTICLE 15 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Composition

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

En cas de fusion, et pendant trois ans à compter de la date de cette opération, ce nombre peut dépasser dix-huit sans pouvoir être supérieur à vingt-quatre.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales; ces dernières doivent lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente, il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'Administration ou Conseils de Surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi. Tout administrateur personne physique qui lorsqu'il accède à un nouveau mandat se trouve en infraction avec les dispositions de l'alinéa précédent, doit, dans les trois mois de sa nomination, se démettre de l'un de ses mandats. A défaut, il est réputé s'être démis de son nouveau mandat.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

En cas de fusion ou de scission, le contrat de travail peut avoir été conclu avec l'une des sociétés fusionnées ou avec la société scindée.

Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

2) Limite d'âge - Durée des fonctions

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si la proportion du tiers susvisé est dépassée, l'administrateur le plus figé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

La durée de leurs fonctions est de six années au plus. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

3) Vacances - cooptation

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

Les nominations provisoires d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Responsabilité civile : Une action personnelle en réparation du préjudice subi de manière personnelle par les actionnaires pourra être faite à l'encontre de chacun des administrateurs pris individuellement tant pour des actes ayant porté préjudice à la société ou aux actionnaires que pour toute défaillance dans le contrôle de l'action du Président ou de tout autre membre du Conseil d'administration.

Ils pourront donner à un plusieurs d'entre eux, le mandat d'agir en leur nom devant les juridictions civiles.

De même, une action sociale pourra être exercée par un groupe d'actionnaires représentant au moins un vingtième du capital, ou moins dans tes cas prévus par la loi.

ARTICLE 16 - ACTIONS D'ADMINISTRATEUR

Chaque administrateur doit être propriétaire d'actions de la société, dont le nombre est fixé à l'article 7. Ces actions sont inscrites en compte sans affectation particulière. Elles sont librement cessibles sous réserve de la sanction mentionnée ci-dessous et des dispositions des présents statuts.

Si au jour de sa nomination ou en cours de mandat l'un des administrateurs n'est pas ou cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis et ne régularise pas sa situation dans le délai légal de trois mois, il est réputé démissionnaire d'office. Les Commissaires aux Comptes veillent, sous leur responsabilité, à l'observation de ces dispositions et en dénoncent toute violation dans leur rapport à l'assemblée générale annuelle.

ARTICLE 17 - BUREAU DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques un Président du Conseil d'Administration dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Président du Conseil d'Administration ne doit pas être âgé de plus de soixante dix ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

En outre, nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante dix ans.

Le Conseil d'Administration nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur. Le Conseil peut nommer également un Secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice Président, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. A défaut, le conseil désigne parmi ses membres le Président de séance.

Le Président, les Vice-Présidents et le Secrétaire peuvent toujours être réélus.

ARTICLE 18 - DELIBERATIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du Président du Conseil d'administration ou celle du tiers au moins de ses membres, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. De même, dans le cas de l'option par le Conseil d'administration pour la dissociation des fonctions de Président et de direction générale, le Directeur Général peut exiger du Président qu'il convoque le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. La convocation est faite par tous moyens, même verbalement.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, chaque administrateur disposant d'une voix. Toutefois, lorsque le Conseil d'Administration est appelé à statuer sur un projet de cession d'actions à un tiers non actionnaire, dans les conditions prévues à l'article 11 des présents statuts, la décision d'agrément est prise à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

En cas de litige, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de la séance et un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, ou éventuellement par le vice-Président, le Directeur Général ou un Directeur Général Délégué.

ARTICLE 19 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration exerce l'option entre le cumul et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Direction Générale Cette option est exercée par le premier Conseil d'administration réuni suite à l'adoption des présents statuts en application des dispositions de la loi du 15 Mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques, réunissant la moitié au moins des administrateurs, et à la majorité des voix des membres présents. La durée de l'option sera déterminée lors dudit Conseil. Les actionnaires et les tiers devront être informés du choix opéré selon les modalités fixées par Décret.

En fonction de l'option exercée, le conseil nomme, parmi ses membres personnes physiques, soit un Président Directeur Général soit un Président du Conseil d'administration et un Directeur Général.

En cas de dissociation des fonctions de direction et de présidence du Conseil d'administration, le Directeur Général peut être assisté par une ou plusieurs personnes physiques âgées de moins de soixante-dix (70) ans, dans la limite de cinq, qui prennent le titre de Directeur Général Délégué. Ces Directeurs Généraux Délégués sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Directeur Général, parmi ses membres ou non.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, si elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il juge utile.

Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi et par les présents statuts sont de la compétence du Conseil.

Ce dernier peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés la loi et les présents statuts.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

6.1.3 Direction Générale (article 20 des statuts)

1) Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social et sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et des pouvoirs spécifiques du Conseil d'Administration, ainsi que des dispositions de la loi concernant les cautions, avals ou garanties.

Le Directeur Général engage la Société même pour les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation des pouvoirs du Directeur Général par décision du Conseil d'Administration est inopposable.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs comme dans tous ceux que le Conseil d'Administration pourra lui déléguer, autant de mandataires qu'il avisera.

Le Conseil d'administration peut révoquer à tout moment le Directeur Général. Cette révocation ouvre droit à des dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif. Toutefois, le Président du Conseil d'administration qui cumule ses fonctions avec celles de direction générale, est révocable ad nutum.

2) Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, dans la limite de cinq, dans les conditions prévues par la loi pour la durée du mandat du Directeur Général.

Les Directeurs généraux délégués sont obligatoirement des personnes physiques. Ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur la proposition du Directeur Général. Cette révocation ouvre droit à des dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif. En cas de décès, démission ou révocation du Directeur Général, ils conservent sauf décision contraire du Conseil leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs généraux délégués sont déterminés par le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur Général. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers, vis-à-vis desquels chaque Directeur Général délégué a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

3) Les actes concernant la société, ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur tous banquiers, débiteurs et dépositaires, et les souscriptions, endos, acceptations, avals ou acquits d'effets de commerce sont signés, soit par l'une des personnes investies de la direction générale, soit encore par tous fondés de pouvoirs habilités à cet effet. Les actes décidés par le conseil peuvent être également signés par un mandataire spécial du conseil.

6.1.4 Rémunération des administrateurs, du président, du directeur générale, des directeurs généraux délégués et des mandataires du conseil d'administration (article 21 des statuts)

1) L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs des jetons de présence, dont le montant reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres, ladite décision étant obligatoirement consignée dans un procès-verbal.

2) La rémunération du Directeur Général, du Président du Conseil d'Administration est déterminée par le Conseil d'Administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

3) Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 21 des présents statuts.

Aucune rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, autres que ceux investis de la Direction Générale et ceux liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

6.1.5 Comités

Le comité de direction:

Il se réunit une fois par mois pour arbitrer sur des décisions d'organisation, de stratégie ou pour résoudre tout problème spécifique rencontré par un des membres de ce comité et dépassant le cadre strict de son pouvoir de décision ou de délégation.

Peuvent y être traités des problèmes de procédures de contrôle interne à mettre en place ou à faire évoluer.

Il se réunit par ailleurs chaque trimestre afin d'approuver et analyser les résultats trimestriels transmis par le service comptable et revoir éventuellement les prévisions d'activité et de résultats des trimestres futurs.

6.2 Intérêts des dirigeants

6.2.1 Rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs et indirects, perçus pour chaque mandataire social dans le groupe et hors du Groupe

Monsieur Daniel Derderian : rémunération totale brute 2004 = 97 564 €

6.2.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

Néant.

6.2.3 Opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou avec les sociétés ayant des dirigeants en commun

Néant.

6.2.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration, de direction et de surveillance

Néant.

6.2.5 Actifs de la société Groupe DIWAN appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Néant.

6.2.6 Conventions conclues avec les membres des organes d'administration et de direction et de surveillance

Néant.

6.2.7 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Cf § 3.2.4

6.3 Intéressement du personnel

Néant.

6.4 Procédures de contrôle interne

6.4.1 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L. 117 I-1° de la Loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 complétant les articles L. 225-37 du Code de commerce, votre président du conseil d'administration vous rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1. Composition du conseil

Le conseil d'administration est composé des 3 membres suivants :

Monsieur Daniel DERDERIAN, Président Directeur Général,
Monsieur Luc DERDERIAN, administrateur,
Monsieur Christophe BRIATTA, administrateur,

Ces membres exercent également les mandats suivants au sein d'autres sociétés :

Monsieur Daniel DERDERIAN

Président :

- . Société GROUPE DIWAN
- . Société UNIDIRECT
- . Société AXELLIANCE

Administrateur :

- . Société GROUPE DIWAN
- . Société UNIDIRECT

Gérant :

- . Société V & D
- . Société VARCITY

M. Christophe BRIATTA

Administrateur :

- . Société GROUPE DIWAN
- . Société UNIDIRECT
- . Société LAZZARI
- . Société CADE

Gérant :

- . Société CHB Consultants
- . Société CHP Environnement

Représentant permanent de la société CHB Consultants au sein de la société

- . NEMOTECH

M. Luc DERDERIAN

Administrateur :

- . Société GROUPE DIWAN

1.2. Organisation des travaux du conseil

En application des dispositions de l'article L. 225-51 du Code de commerce les travaux du conseil d'administration ont été dirigés par son Président.

Les travaux du conseil ont été préparés et organisés conformément aux dispositions des articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce.

1.3. Réunions du conseil

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 le conseil s'est réuni 5 fois, comme il est dit ci-après :

Réunion du : 26 janvier 2004

Tous les administrateurs étaient présents :

- Monsieur Daniel Derderian ;
- Monsieur Jean-Michel Voisin,
- Monsieur Christophe Briatta.

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration était :

- Cession du fonds de commerce de VARCITY

Cette décision a été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Réunion du : 5 février 2004

Tous les administrateurs étaient présents :

- Monsieur Daniel Derderian ;
- Monsieur Jean-Michel Voisin,
- Monsieur Christophe Briatta.

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration était :

- Garantie solidaire de DIWAN dans le cadre de la cession du fonds de commerce de VARCITY
- Cette décision a été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Réunion du : 26 février 2004

Tous les administrateurs étaient présents :

- Monsieur Daniel Derderian ;
- Monsieur Jean-Michel Voisin,
- Monsieur Christophe Briatta.

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration était :

- Autorisation de nantissement d'actions de la société UNIDIRECT,
- Cette décision a été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Réunion du : 12 mai 2004

Tous les administrateurs étaient présents :

- Monsieur Daniel Derderian ;
- Monsieur Jean-Michel Voisin,
- Monsieur Christophe Briatta.

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration était :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
 - Examen et arrêté des comptes consolidés,
 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
 - Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
 - Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'article L.225-129 du Code de commerce,
 - Convocation de l'Assemblée Générale Mixte,
 - Préparation du rapport de gestion, du rapport de gestion du groupe et du projet de résolutions,
 - Questions diverses,
- Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Réunion du : 25 novembre 2004

Tous les administrateurs étaient présents :

- Monsieur Daniel Derderian ;
- Monsieur Jean-Michel Voisin,
- Monsieur Christophe Briatta.

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration était :

- Abandon de compte courant,
 - Dissolution sans liquidation de la société CYBEX,
 - Dissolution sans liquidation de la société CAPTIVA,
- Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

1.4. Rémunération des administrateurs

En dehors de la rémunération versée en 2004 au Président et au Directeur Général de la société, aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs en application des dispositions de l'article L. 225-45 du Code de commerce.

1.5. Procès-verbaux des délibérations du conseil

En application de l'article L. 242-7 du Code de commerce et sous le contrôle de son Président, les délibérations du conseil ont été constatées dans des procès-verbaux retranscrits dans le registre des délibérations du conseil d'administration, tenu au siège de la Société.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1. Contrôle de l'information comptable

Le système comptable de la Société est établi en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable N.DOROUMIAN, 11 quai Général Sarrail, 69006 LYON.

2.2 Contrôles internes généraux

Objectif du contrôle interne

Définition

Le dispositif de contrôle interne consiste en un ensemble de mesures destinées à assurer la maîtrise des activités et des risques de toute nature et à garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes;

- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques;
- respect des règles internes et externes;
- prévention et détection des fraudes et erreurs;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le système de contrôle interne comprend, au-delà des questions directement liées au système comptable:

- a) l'environnement général de contrôle interne, c'est à dire l'ensemble des comportements, degrés de sensibilisation et actions de la direction concernant le système de contrôle interne et son importance dans l'entité,
- b) les procédures de contrôle, qui désignent les politiques et procédures définies par la direction afin d'atteindre les objectifs spécifiques de l'entité, complémentaires à l'environnement général de contrôle interne.

Organisation générale des procédures de contrôle interne

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les procédures de contrôle interne mises en place reposent sur les principes suivants :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents et des contrôles périodiques .

2.3 Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Organigramme des personnes responsables du contrôle interne (non nominatif)

- Conseil d'administration
- Direction générale
- Comité de direction

Rôle des différents acteurs

Le conseil d'administration :

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que les procédures de contrôle interne telles que définies par la Direction générale.

Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques.

La direction générale :

La direction générale définit l'organisation générale de l'entreprise et les procédures internes mises en place pour répondre aux exigences du contrôle interne.

Le comité de direction :

Il se réunit une fois par mois pour arbitrer sur des décisions d'organisation , de stratégie ou pour résoudre tout problème spécifique rencontré par un des membre de ce comité et dépassant le cadre strict de son pouvoir de décision ou de délégation.

Peuvent y être traités des problèmes de procédures de contrôle interne à mettre en place ou à faire évoluer.

Il se réunit par ailleurs chaque trimestre afin d'approuver et analyser les résultats trimestriels transmis par le service comptable et revoir éventuellement les prévisions d'activité et de résultats des trimestres futurs.

2.4 Description des procédures

2.4.1 Principales procédures de contrôle interne

Engagement des dépenses

Un budget (annuel, mensuel ... ; par service, ...) est fixé par la direction financière.

Toute dépense d'un montant supérieur à 2 500 € doit soit avoir été approuvée lors de l'élaboration du budget soit faire l'objet d'une autorisation spéciale du directeur général de la société.

Paiement des factures

Le paiement d'une facture, quel que soit son montant ou son objet, ne peut avoir lieu qu'après apposition de la mention « Bon à Payer » par un responsable.

Les règlements sont effectués et signés par chaque comptable (un par société)

Les rapprochements bancaires sont vérifiés, chaque mois, par le responsable comptable.

Suivi des clients

Une procédure de suivi clients à été mise en place ; elle prévoit que chaque engagement client doit être couvert par l'affactureur de la société.

En cas de refus de couverture, seuls le Directeur Général et le Directeur Financier peuvent donner leur accord pour que le client soit livré ; dans chaque cas un règlement à la commande doit être mis en place.

2.4.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Elles consistent en un triple contrôle :

Le service comptable gère le plan de compte et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit dans les *délais* les états financiers et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité.

Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, le service comptable contribue sous l'autorité du directeur financier à l'élaboration de l'information financière.

Il assure en outre la coordination avec les travaux des commissaires aux comptes.

Le système d'information sert de support à la comptabilité générale pour assurer le traitement des flux (logiciel immobilisations, logiciels trésorerie, gestion et administration des ventes..)

Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis, *outré les* enregistrements comptables, un suivi permanent des comptes sous leurs responsabilités est effectué.

A ce titre, un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrées avec des informations externes de tout ordre est effectué : confirmation directe des tiers, rapprochements bancaires..,

Chaque trimestre, le service effectue une clôture des comptes à destination des membres du comité de direction pour lui permettre d'effectuer un suivi régulier de l'activité.

En complément, il est procédé à un calcul de la marge par produit au cours de la même période.

Le responsable comptable effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des situations trimestrielles et arrêtés annuels. A partir de ces éléments et d'informations complémentaires d'autres sources, il effectue un contrôle de second niveau approfondi des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations. Enfin, il travaille en liaison directe avec la direction financière et la direction générale pour, communiquer, notamment, toute information comptable et un suivi régulier de trésorerie utiles à la gestion de l'entreprise.

Une comparaison budget / réel est par ailleurs établie par le Directeur Financier chaque trimestre et adressé pour analyse et approbation au comité de direction.

Le système d'engagement des dépenses et d'autorisation des décaissements fait intervenir 1 des 2 signataires autorisés à chaque opération supérieure à 2 500 € et respecte parfaitement le principe de séparation des fonctions.

Le fonctionnement de l'ensemble des comptes bancaires est de la compétence de la direction générale et du directeur financier. La société établit mensuellement les états de rapprochements bancaires. Ils sont supervisés mensuellement par le responsable comptable et trimestriellement par le directeur financier.

A chaque fin d'exercice, le budget de l'année suivante est établi.

En fonction de l'évolution de l'activité, il est procédé à des révisions budgétaires. Un rapprochement entre les arrêtés comptables trimestriels et le budget est effectué. Les écarts sont analysés et discutés en comité de direction.

Le commissaire aux comptes par ses différents contrôles assure un contrôle de 3ème niveau.

Conclusion

Grâce aux dispositifs et procédures de contrôle existants au sein de la société GROUPE DIWAN, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du déroulement du contrôle interne, de ses résultats, notamment des risques auxquels est exposée la société, des éventuels progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Cette information est retranscrite notamment par des rapports réguliers d'activité et de contrôle.

6.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Diwan SA et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon, le 12 avril 2005

Les commissaires aux comptes,
Membres de la Compagnie Régionale de Lyon et Paris

Christian Ponchon

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Jean-François Aubry

6.5 Commissariat aux comptes

6.5.1 Commissaires aux comptes titulaires

PRICE WATERHOUSE - COOPERS, représentée par Monsieur Jean-François AUBRY
20, rue Garibaldi, 69006 Lyon

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 17/01/2000 et renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 28/06/2002 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007.

Monsieur Christian PONCHON
55, Avenue Galline, 69100 Villeurbanne

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 17/01/2000 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2005.

6.5.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Philippe BAILLY
20, rue Garibaldi, 69006, Lyon

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 17/01/2000 et renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 28/06/2002 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007.

Monsieur Didier DUROZOY
15, quai du Commerce, 69009 Lyon

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 17/01/2000 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2005.

7.1 Evolution récente

Le rachat de la société Dynetcom (20 M€ de CA et 110 collaborateurs en 2004, à comparer aux 11 M€ de CA et 50 collaborateurs de Groupe Diwan en 2004) a marqué un tournant significatif dans l'activité de Groupe Diwan.

En quatre mois, toutes les équipes ont été rapprochées, physiquement et en terme d'organisation (cf. organigramme chapitre 4) et au 1^{er} juillet tous les clients ont été informés de cette nouvelle organisation.

Les dirigeants s'étaient appliqués à veiller qu'aucune déperdition commerciale liée au rapprochement n'ait lieu sur le premier semestre, ce qui a été respecté ; le chiffre d'affaires réalisé dépassant la somme des objectifs commerciaux des deux entreprises.

Quelques économies d'échelle ont été réalisées, principalement sur les locaux et les services généraux.

L'activité opérationnelle se fait désormais sous un nom unique celui de Dynetcom, très connu dans le monde du réseau et de la ToiP.

7.2 Perspectives

L'objectif poursuivi par les dirigeants de Groupe Diwan est clairement affiché : devenir un des cinq premiers intégrateurs français de leur spécialité, celui du management des infrastructures convergentes sécurisées.

Pour cela la taille critique recherchée à l'horizon 2006 est d'environ 50 M€.

Avec un objectif de 34 M€ en 2005, l'entreprise devra conjuguer la croissance organique et la croissance externe pour respecter son plan de marche.

Les cibles recherchées en croissance externe devront répondre à une logique industrielle qui consiste à bâtir un complément d'offre chez nos 1200 clients.

Les technologies recherchées seront celles se rapportant à la ToiP, technologie dans laquelle l'entreprise est actuellement en pointe mais demeure encore à la recherche de compétences, et au stockage, complément précieux à l'offre de sécurité et de management des S.I proposée par Dynetcom.

Avec une offre et une surface financière élargie, qui correspondent aux attentes de donneurs d'ordres, l'entreprise sera moins sensible aux actions concurrentielles des nouveaux acteurs et trouvera un relais de croissance non négligeable.

La différenciation de Groupe Diwan est basée sur une recherche permanente de la meilleure maîtrise des composantes de la chaîne de la valeur, et par une extrême réactivité, élevée au titre de valeur d'entreprise, au service des clients.

L'effort permanent et continu de la formation et de la certification de notre composante technique participe à cette différenciation, et liée à une démarche commerciale pragmatique et évolutive, continuera de rendre l'entreprise plus forte et à produire un niveau de satisfaction honorable pour nos clients et nos actionnaires.

La réactivité en temps réel aux pressions et aux opportunités de nos marchés a toujours été un point fort des dirigeants et des équipes de Groupe Diwan et demeure une garantie d'efficacité pour les actionnaires.



LILLE

Tour Mercure
445 boulevard Gambetta
59976 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 11 63 00
Fax : 03 20 11 12 80
lille@dynetcom.fr

LYON

6 bis rue Joannès Carret
6 9 0 0 9 L y o n
Tél. : 04 72 85 79 72
Fax : 04 78 83 44 60
lyon@dynetcom.fr

TOULOUSE

5 avenue Albert Durand
Aéropole 3 - 31700 Blagnac
Tél. : 05 61 16 74 74
Fax : 05 61 16 74 72
toulouse@dynetcom.fr

BORDEAUX

11 rue Gutenberg
33700 Merignac
Tél. : 05 57 29 02 38
Fax : 05 57 29 02 23
bordeaux@dynetcom.fr

PARIS

9 Parc Ariane - Bâtiment Gaïa
78284 Guyancourt Cedex
Tél. : 01 30 48 83 00
Fax : 01 30 48 83 10
marketing@dynetcom.fr

MADRID

C/Orense - 6 PLanta 14
28020 - Madrid
Tél. : +34 91 598 10 10
Fax : +34 91 598 03 36



groupe diwan